

LA REVUE DES MÉTIERS DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT DE SOL



L'apprentissage un parcours semé d'embûches

PAGE 20

162
JANVIER 2015

CLUB ALLIANCE

Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service, vous constituez l'environnement professionnel de l'entrepreneur de finition. Le Club Alliance est un lieu privilégié entre les entreprises membres de l'Union professionnelle des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.





























































Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance
Contactez Yves Labbé : contact@cluballiance.fr

Mes chères consœurs,
mes chers confrères,



Marc Ciolfi
Président
de l'Union professionnelle des métiers de la finition

Dans une conjoncture défavorable, nous avons réussi à nous unir. On peut dire que l'Union des peintres et des soliers est une réussite exemplaire. N'hésitez pas à utiliser les services qu'elle met à votre disposition.

En revanche, les perspectives économiques de 2015 ne sont guère encourageantes.

Depuis 2008, plus de 100 000 emplois ont été perdus dans le bâtiment avec un tiers d'apprentis en moins. A cela s'ajoutent de nouvelles contraintes législatives qui vont alourdir nos tâches quotidiennes : le compte pénibilité - obligatoire au 1er janvier 2016 - ingérable en l'état, l'introduction de représentants syndicaux au sein de nos PME, l'obligation faite au dirigeant qui veut céder son entreprise d'avertir ses salariés. Autre sujet impactant directement nos entreprises, la concurrence déloyale de ceux qui ne respectent pas les règles.

La FFB ne cesse de se battre sur tous les fronts et obtient des avancées sur des sujets comme le recalibrage du prêt à taux zéro, l'allègement de la fiscalité sur les plus-values immobilières, l'allégement des contraintes sur l'investissement locatif et la réduction de 30% sur les travaux d'économie d'énergie. Ces mesures sont certes positives mais elles mettront du temps à produire leur effet.

Malgré les difficultés que traverse notre secteur, les entrepreneurs que nous sommes doivent continuer à former des jeunes par l'apprentissage. Source de progrès et d'évolution, la formation assurera l'avenir des jeunes et de nos métiers et la pérennité de nos entreprises.

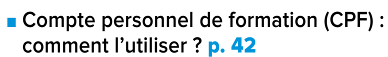
En ce début d'année 2015, investissons dans l'avenir et engageons-nous résolument dans cette voie.

Je vous adresse mes vœux les meilleurs pour que cette nouvelle année soit, pour vous et votre entreprise, la plus sereine possible.



Pensez-y !
Reflets & Nuances est consultable en version numérique
www.cluballiancepeintures.com

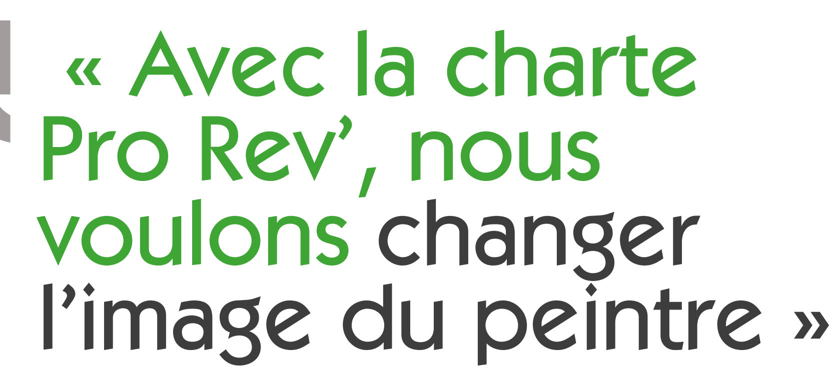
SOMMAIRE



VIE SYNDICALE

La vie des sections

Pascal Capdevila est le président du syndicat professionnel de peinture, revêtements de sol et finition de Haute-Garonne. Sous son impulsion, le syndicat vient de lancer une initiative positive, la Charte Pro Rev' qui réunit les peintres et soliers qui souhaitent valoriser leur professionnalisme et apporter des garanties sur la conduite des chantiers.
Une initiative qui ne demande qu'à s'étendre.



« Avec la charte Pro Rev', nous voulons changer l'image du peintre »


© G&A

Reflets & Nuances Pouvez-vous nous présenter le syndicat peinture, sol et finition de Haute-Garonne ?

Pascal Capdevila Notre syndicat de Haute-Garonne rassemble une cinquantaine de sociétés, ce qui représente plus de 1 000 emplois. Nous comptons environ 10 % de grandes PME de plus de 50 salariés, 30 % de PME entre 10 et 30 salariés et une majorité de petites PME et d'artisans. Le nombre d'adhérents est stable avec des entreprises affiliées depuis des décennies mais aujourd'hui, grâce aux actions que nous menons, notamment le lancement de la charte Pro Rev' (voir encadré), nous en attirons de nouveaux !

R&N Justement, pouvez-vous nous parler de cette charte Pro Rev' que vous venez de lancer ?

PC La Charte Pro Rev', lancée en novembre dernier, répond à trois objectifs : valoriser le professionnalisme de nos entreprises, promouvoir l'image du peintre et attirer de nouveaux adhérents. D'ailleurs depuis le lancement, 2 ou 3 grandes entreprises toulousaines se sont rapprochées de nous ! Nous souhaitons montrer avec cette charte que notre syndicat départemental est très dynamique et a mis en place une démarche positive en réponse aux demandes de nos clients. Aujourd'hui, nos clients nous demandent d'être plus professionnels, de limiter la sous-traitance, d'être attentifs à l'environnement, d'embaucher des personnels qualifiés et locaux... Notre rôle à la fédération est de répondre à cette demande.

R&N Pouvez-vous détailler les deux premiers objectifs de cette charte ? Valoriser notre professionnalisme et promouvoir notre image ?

BF Les signataires de la charte Pro Rev' s'engagent sur 10 points concrets que l'on peut regrouper en trois familles : le professionnalisme de nos entreprises et salariés, l'organisation de chantier et l'éthique de nos entreprises signataires. Pour nos clients, c'est un véritable repère ; le gage de notre professionnalisme. Ce label leur signale les professionnels qui peuvent se prévaloir de bonnes pratiques en matière de conduite de chantiers, de sécurité, de respect de l'environnement... Un autre objectif de la charte est de changer cette image de « barbouilleur » que peuvent avoir nos compagnons. Aujourd'hui, le peintre est un élément majeur de la bonne réussite d'un chantier en apportant son expertise, son savoir-faire. Il est capable d'apporter des réponses concrètes et novatrices aux problématiques essentielles que sont les dépenses énergétiques, l'acoustique, la qualité de l'air et bien entendu l'esthétisme ! C'est un professionnel capable de travailler dans différents milieux : une maison de retraite, un site nucléaire, un particulier...

R&N Comment voyez-vous votre rôle de président de ce syndicat?

PC Aujourd'hui, la conjoncture est difficile et nos clients sont de plus en plus demandeurs. Il faut trouver des éléments communs de réponse, nous avons tous les mêmes difficultés. Mon rôle est de fédérer ces éléments. Tous nos adhérents ne profitent pas des moyens mis à leur disposition par la fédération, de ce qu'elle peut offrir. Mais on sent que les entreprises se rapprochent de nous car elles savent que la fédération peut leur apporter des conseils juridiques et administratifs, appréciables en temps difficiles.

R&N Est-ce difficile d'animer, de motiver ?

PC On s'aperçoit que ce sont toujours les mêmes entrepreneurs qui s'impliquent et s'engagent ! Nous organisons des réunions 4 fois par an pour décider avec les adhérents des thématiques sur lesquelles nous travaillerons. Quand un thème est défini, nous créons des commissions dans lesquelles les adhérents qui le souhaitent se réunissent tous les 15 jours durant 3 à 4 mois pour travailler sur cette problématique. Les réunions ont lieu de 11h à 13h, c'est le moment où il est le plus facile de réunir le plus de monde. Nous terminons par un déjeuner, cela permet de libérer la parole autour d'un verre !

R&N Quels sont les projets sur lesquels vous travaillez ?

PC Nous travaillons sur 3 thèmes : la formation avec la mise en place des formations de chef de chantier ; la sous-traitance avec la rédaction d'un contrat de sous-traitance en collaboration avec notre service juridique et l'élargissement de la démarche Pro Rev'. Peut-être au niveau régional et national, à d'autres corps d'état... Il faut la faire vivre ! ■



La charte des professionnels de la peinture, sols et finition

LA CHARTE PRO REV'

La Charte Pro Rev' réunit les entreprises de peinture, revêtements de sol et finition qui souhaitent valoriser leur professionnalisme. Les signataires s'engagent de manière concrète sur 10 points, en apportant des garanties sur la conduite des chantiers. Les entreprises signataires s'engagent à :

- établir une offre économiquement responsable et un prix juste, correspondant aux standards de qualité et de compétences délivrées ;
- fournir l'ensemble des assurances professionnelles obligatoires pour la sécurisation des projets des donneurs d'ordre ;
- contribuer à la protection de l'environnement pendant et après le chantier : traitement et valorisation des déchets de peinture, composés organiques volatils, processus d'intervention en milieu sensible… ;
- faire bénéficier nos clients/donneurs d'ordre de notre expertise et de nos retours d'expérience sur les différentes solutions techniques et ce, en totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs ;
- respecter l'ensemble des engagements pris dans le cadre des marchés (délais, qualité, qualifications), et au besoin à adapter en cours de chantier les moyens humains et techniques pour la tenue des délais jusqu'à la réception ;
- mettre en place un personnel d'encadrement identifié, qui constitue pour la maîtrise d'ouvrage un interlocuteur compétent, disponible et réactif ;
- intervenir avec un personnel formé et qualifié, qui œuvre dans la stricte observation des règles de l'art (respect des DTU), ainsi que des normes de sécurité, d'hygiène et de prévention ;
- garantir pour ses personnels des conditions d'emploi et de travail légales et conformes aux prescriptions professionnelles ;
- privilégier au maximum l'emploi local avec un personnel disposant de la carte d'identification du BTP délivrée par la Caisse des Congés Payés ;
- limiter la sous-traitance à un seul niveau, celle-ci étant, le cas échéant, exercée en totale transparence avec une demande d'agrément auprès du maître d'ouvrage.

Elle regroupe plus de 30 entreprises signataires.

La vie des sections


© FFB 38

ISÈRE

Assurances et prévention

Une réunion commune d'information sur les problématiques d'assurance des métiers de la finition a rassemblé, le 23 octobre, les sections peinture, plâtrerie, carrelages/sols souples et menuiserie de la Fédération BTP Isère. A cette occasion, les juristes de l'Auxiliaire sont intervenus pour exposer aux entrepreneurs, sous forme d'un quizz convivial, un rappel exhaustif sur la décennale, la faute inexcusable, les risques intermédiaires, la sous-traitance, les sinistres et l'expertise, la location de matériels et d'engins, le groupement momentané, la délégation de pouvoir, etc. Le 20 novembre, la section peinture a organisé une autre réunion avec l'intervention de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du BTP) sur les travaux de peinture en cas de présence d'amiante et les peintures au plomb, à laquelle ont participé de nombreuses entreprises. Au cours de cette réunion, Benoît Charpentier a été élu président de la section peinture, succédant ainsi à Bruno Fiard arrivé à la fin de son second mandat de 3 ans.

MORBIHAN

Election du président de la section

La section peinture finitions du Morbihan s'est réunie le 6 novembre à Auray. Aides financières pour l'acquisition d'une station de lavage de brosses, NF DTU 59.1 et calepin de chantier peinture, accessibilité et travaux de peinture, mémoire technique peinture finitions, autant de thèmes abordés sous forme d'échanges et de débats. Le fabricant de peinture Felor (Vern-sur-Seiche) a ensuite présenté la gamme Algo, une peinture biosourcée à 98% (à base d'algues). C'est à l'occasion de cette réunion qu'a été élu le président de la section, Patrice Lomenech, dirigeant de l'entreprise Sovapeic à Vannes.


© FFB 56



GPPF

La Nuit des métiers peinture & finition 5 février 2015 à Paris

Initiée par le GPPF (Groupement des professionnels de la peinture et de la finition – FFB Grand Paris), la Nuit des métiers peinture & finition est un événement dédié à la profession qui se tiendra le 5 février 2015 dans la salle Wagram à Paris. Cette nuit permettra aux partenaires, adhérents, fournisseurs, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage de se rencontrer et d'échanger. Elle offrira des moments forts avec la remise des trophées du 1er Grand prix de la peinture et de la finition qui mettra à l'honneur des chantiers terminés en 2014 et des animations autour d'un cocktail dinatoire dans un lieu prestigieux.
Ne manquez pas cette soirée événementielle innovante !
Pour en savoir plus : lanuitpeinturefintion.com

YVELINES

Peintres et carreleurs : réunion commune

Les sections professionnelles peinture et carrelage ont tenu, le 16 octobre à la FFB des Yvelines au Chesnay, une réunion commune sous la présidence de Christian Lacour et Pascal Gigandet. A l'ordre du jour, des questions juridiques et fiscales, notamment le permis à points et ses incidences sur le contrat de travail, savoir défendre ses prix et des questions économiques. Autres sujets abordés : la démarche RGE (Reconnu garant de l'environnement), en insistant sur la nécessité d'être RGE pour les entreprises qui interviennent chez les particuliers et dans le domaine de la rénovation énergétique, et comment vendre un devis RGE. Le point a également été fait sur les peintures au plomb, le processus de retrait et les stages de formation.

ILLE-ET-VILAINE

Stations de lavage des brosses : une aide exceptionnelle

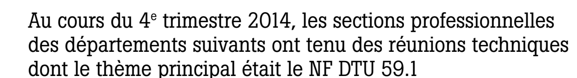
C'est le 7 novembre à la Maison du Bâtiment de Rennes que Christian Corbe, président de la section peinture, a réuni ses confrères pour faire le point sur deux sujets d'actualité : le NF DTU 59.1 et les stations de lavage de brosses et rouleaux qui permettent aux professionnels de respecter la réglementation déchets. Pour aider les entreprises de peinture bretonnes à s'équiper, la Fédération régionale a négocié auprès de l'Agence de l'eau une aide exceptionnelle pour l'année 2015. Selon la taille de l'entreprise, la subvention à l'achat est de 50%, 60% ou 70% (pour les entreprises de moins de 50 salariés). Pour découvrir le fonctionnement de ces machines, les entreprises sont invitées à participer à des réunions de démonstration organisées dans les quatre départements bretons, en présence de distributeurs et fabricants : le 28 janvier à Vannes, le 29 janvier à Lorient, le 30 janvier à Brest, le 4 février à Saint-Brieuc et le 5 février à Rennes. C'est le moment de vous équiper !


© FFB 35

SEINE-MARITIME/ROUEN-DIEPPE

Une Saint Luc très réussie

Comme tous les ans, la chambre de peinture finitions de Seine-Maritime/Rouen-Dieppe, présidée par Paul Hubert, n'a pas manqué de fêter la traditionnelle Saint Luc.
C'est au Casino de Deauville, le 4 octobre, que les entrepreneurs de peinture se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse, profitant de l'occasion pour renforcer les liens avec leur personnel également présent.
Bien sûr, rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la Saint Luc 2015 !



SECTIONS DÉPARTEMENTALES À L'ACTION

Au cours du 4e trimestre 2014, les sections professionnelles des départements suivants ont tenu des réunions techniques dont le thème principal était le NF DTU 59.1 « Travaux de bâtiment – Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » animées par l'UPMF-FFB :

- Loire-Atlantique (2 octobre),
- Oise (8 octobre),
- Sarthe (21 octobre),
- Côtes d'Armor (6 novembre),
- Drôme-Ardèche (14 novembre),
- Dordogne (19 novembre),
- Puy-de-Dôme (24 novembre),
- Seine-et-Marne (18 décembre).



© AFECBAT

CONGRÈS UNECB-FFB 2014

Tours ensemble : objectif atteint

C'est au Vinci centre de congrès de Tours, les 30 et 31 octobre 2014, que l'ensemble de la profession s'est réuni pour le traditionnel rendez-vous biennal de l'UNECB-FFB. 400 participants se sont retrouvés sur une journée et demie pour échanger et aborder des sujets d'actualité : mieux travailler ensemble, nouveaux outils informatiques et formation.
Le 30 octobre après-midi a eu lieu l'inauguration des stands des cinquante partenaires qui exposaient leurs produits et innovations. Michel Droin, président de l'UNECB-FFB, a ouvert officiellement le congrès le 31 octobre en remerciant partenaires et congressistes de leur présence à cet événement fédérateur de la profession.
S'en est suivie la table ronde sur le thème « Mieux construire ensemble », à laquelle ont participé de nombreux intervenants, avec la présentation du BIM (building information modeling) ou maquette numérique, outil de conception et de construction qui se développe dans l'ensemble du secteur, et du Lean construction, méthode de management d'entreprise et de gestion de flux de chantier permettant de faire apparaître les points d'amélioration d'une société.
Les échanges de l'après-midi avaient pour thème « Les jeunes, notre avenir ! ». Les entrepreneurs ont exprimé leurs exigences au niveau de la qualité du potentiel des élèves et de la formation afin qu'elle soit en adéquation avec les besoins réels des entreprises. La table ronde s'est terminée par l'accueil du jeune carreleur médaillé de bronze aux Olympiades des métiers de Leipzig en 2013. Tout au long de la journée, les participants ont pu apprécier « l'excellence en action » avec notamment une présentation passionnante du concours « Un des meilleurs ouvriers de France » et la réalisation en direct par un mosaïste d'art d'un « QR code » en carrelage qui renvoyait sur le blog www.esprit-carreleur.fr!
La soirée clôturant le congrès 2014 a eu lieu à la prestigieuse Grange de Meslay. Au menu, huîtres, mets de qualité, vins du terroir et bel canto !

UNECB-FFB

Nouvelle appellation et nouvelle présidence

L'Union nationale des entrepreneurs céramistes du bâtiment est devenue l'Union nationale des entrepreneurs de carrelage du bâtiment. Maryse De Stefano a été élue, à l'unanimité du conseil d'administration réuni le 5 décembre 2014, présidente de l'UNECB-FFB en remplacement de Michel Droin. Elle a pris ses fonctions le 1er janvier 2015.

5 novembre 2014



◀ De gauche à droite : Christophe Waubant, président de l'UNEEF-FFB, Marc Ciolfi, président de l'UPMF-FFB et Bruno Lucas, vice-président de l'UPMF-FFB.

Réuni le 5 novembre, le conseil d'administration de l'UPMF-FFB a accueilli Christophe Waubant, président de l'Union nationale des entrepreneurs d'enduits de façade (UNEEF-FFB) membre du Groupement isolation thermique par l'extérieur (GITE) de la FFB. Compte rendu.

Conseil d'administration de l'UPMF-FFB

Marc Ciolfi, président de l'UPMF-FFB, remercie Christophe Waubant d'être présent à ce conseil d'administration « afin d'échanger sur les questions relatives à l'isolation thermique par l'extérieur dans l'intérêt de nos professions » précise le président.

Constitué de professionnels des Unions de métiers - dont l'UNEEF et l'UPMF - concernées directement ou indirectement par l'isolation thermique par l'extérieur, le GITE présidé par des représentants de la filière sèche (bardage) et de la filière humide (enduits sur ITE) « accompagne les entreprises face à l'essor de l'ITE, en élaborant des outils techniques pour les entreprises, et en développant le champ de la formation continue et initiale » rappelle Christophe Waubant. Il souligne tout l'intérêt de fédérer les Unions au sein du groupe et rappelle la volonté de la FFB d'ouvrir le GITE à toutes les Unions de métiers de l'enveloppe.

Sont présentés ensuite les projets d'animation collégiale que souhaite mener le GITE. Parmi ceux-ci, l'organisation de réunions d'information régionales pour les adhérents avec la participation des partenaires industriels, sous forme de conférences et d'ateliers. Un projet fédérateur qui devrait être mis en place courant février 2015.

Le GITE propose également un nouveau parcours de formation, qui se déroulerait sur deux jours. Un salarié détaché par une entreprise serait formé et repartirait avec des outils pédagogiques qui lui permettraient de former ses collègues pour la partie théorique avec une grande souplesse au niveau du planning.

Enfin le groupement souhaiterait que soit désigné un représentant régional ITE, quel que soit son corps d'état, qui fasse remonter les informations, assisté par les animateurs métiers. Cette démarche aurait pour but de créer un lien direct avec les régions sans pour autant créer une nouvelle structure.

Commissions : les travaux en cours

La réunion s'est poursuivie par les comptes rendus des travaux des commissions qui se sont tenues le matin, par leur président respectif.

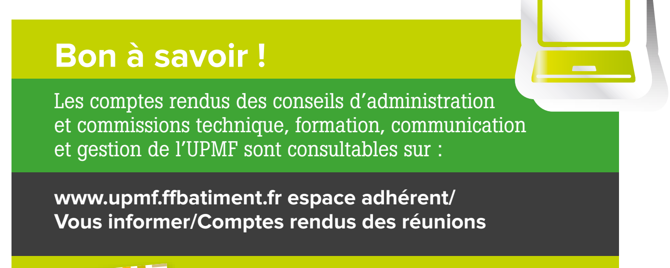
Après avoir abordé certains points de la réforme de la formation professionnelle, la commission formation, présidée par Rachel Pellé, a essentiellement travaillé à la préparation de la révision du BP « peintre applicateur de revêtements » qui débutera en janvier 2015. A cette occasion, ont été conviés deux formateurs de CFA (centre de formation pour apprentis) qui ont notamment abordé les relations entreprises/formateurs.

La commission façades/ITE, présidée par Frédéric Poggia, a traité de la surconsommation des enduits en ITE prévoyant une seconde rencontre avec les industriels concernés afin de commenter les résultats de la recherche menée par le CNEES (Centre national d'expertise de l'enveloppe et de la structure). Autre sujet évoqué : la réglementation incendie (IT) 249, en pleine mouvance actuellement, la technique d'ITE PSE enduit mince pouvant être amenée à être interdite par le ministère de l'Intérieur (sauf enduit mince ignifugé n'existant pas encore sur le marché), à la suite d'essais LEPIR 2 non concluants. La commission intérieur-décoration, pilotée par Pascal Pawlaczyk, a examiné la pertinence d'une étude de vulgarisation sur les peintures dépolluantes qui permettrait d'appréhender la façon de vendre ce type de peintures en présentant au client, ses qualités autres que décoratives (santé, environnement,...). La commission a ensuite évalué la récurrence de certaines questions techniques posées par les adhérents aux ingénieurs de l'UPMF, dont la majorité résulte d'une méconnaissance des NF DTU. Le projet de révision du NF DTU 53.1 « Travaux de bâtiment-Revêtements de sol textiles » qui date de 2001, a été le sujet principal de la commission sol.

A l'ordre du jour de la commission communication présidée par Alain Montourcy : présentation du planning rédactionnel 2015 de Reflets &Nuances et réflexion sur les moyens de communiquer vers les jeunes pour les attirer vers les métiers de la finition.

Quant à la commission gestion, pilotée par Philippe Borne en l'absence de son président Thierry Fougeray, elle a proposé un modèle de mémoire à présenter au client afin que l'entreprise puisse chiffrer sa perte suite à une minoration de marché (calcul de la perte de marge, de frais généraux etc.). Un rappel de la loi a ensuite été fait concernant le traitement et la modification des situations de travaux. ■

Prochain conseil d'administration : le 5 mars 2015



Bon à savoir !

Les comptes rendus des conseils d'administration et commissions technique, formation, communication et gestion de l'UPMF sont consultables sur :

www.upmf.ffbatiment.fr espace adhérent/ Vous informer/Comptes rendus des réunions

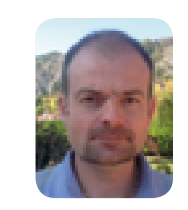


Nouveau Guide pratique du tri sélectif

Réalisé par l'UPMF-FFB, le « Guide pratique du tri sélectif » est destiné au personnel de chantier auquel il est remis à son arrivée à l'entreprise. Des illustrations très colorées présentent clairement la façon de trier les déchets non dangereux non inertes et les déchets dangereux pour respecter l'environnement et la réglementation. De petit format (110 x 210 mm), il est facilement manipulable. Téléchargeable sur www.upmf.ffbatiment.fr ou à commander à l'UPMF-FFB.

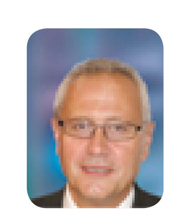
(voir bon de commande en p. 58).





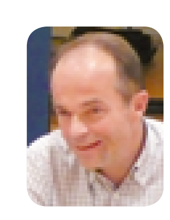
HAUTES-ALPES

CHRISTOPHE GHEBBANO
dirigeant de la société Ghebbano Peinture à Gap, a été élu président de la chambre professionnelle peinture des Hautes-Alpes.



GPPF

BERTRAND DEMENOIS
PDG du Groupe BDSA à Colombes (92) a été élu à la présidence du Groupement des professionnels de la peinture et de la finition (GPPF). Il succède à Thierry Servant et prendra ses fonctions le 5 février 2015.



ISÈRE

BENOÎT CHARPENTIER
gérant de l'entreprise 2R Dauphine à Saint Martin d'Hères, succède à Bruno Fiard à la présidence de la section peinture finition d'Isère.



MORBIHAN

PATRICE LOMENECH
dirigeant de l'entreprise Sovapeic à Vannes, a été élu président de la section professionnelle peinture du Morbihan.



HAUTE-NORMANDIE

NADINE MARCHAND
dirigeante de la société Marchand Nadine à Saint Jacques sur Darnetal (76), a été élue présidente régionale UPMF de Haute-Normandie.



PAYS-DE-LA-LOIRE

ALAIN RICHARD
dirigeant de RE PE RE à La Montagne (44), remplace Thierry Tijou à la présidence régionale UPMF des Pays de la Loire.

ACTUALITÉ

VÉHICULES UTILITAIRES

Renault Trafic décryptage

Vedette du marché français, le Trafic vient de faire peau neuve. Voilà, une bonne occasion de le passer au crible. In fine, les améliorations apportées méritent-elles que l'on casse sa tirelire ?



• Le siège conducteur est réglable en hauteur, tout comme le volant.
• Des configurations deux ou trois places sont disponibles.
• Le levier de vitesse suspendu dégage le plancher. Les pieds bénéficient de plus d'espace.

• Le trafic joue les bureaux d'appoint. On trouve des supports pour Smartphone ou tablette. Rabattu, le dossier du siège passager intègre un écritoire amovible.
• D'innombrables espaces rangements et vide-poches ponctuent l'habitacle.



Grâce à une trappe dans la paroi de séparation, les objets jusqu'à 3,75 m trouvent place à l'intérieur du nouveau Trafic.



© RENAULT

Globalement, le style beaucoup plus consensuel qu'auparavant, s'avère très proche des Mercedes Vito ou Ford Transit Custom.

Downsizing oblige, c'est un petit 1,6 l dCi qui officie en 3 niveaux de puissance. Avec le Stop & Start, il consomme moins de 6 l/100 km.

Les cotes du compartiment arrière évoluent peu avec des largeur et hauteur identiques notamment.

Le porte-à-faux arrière gagne une dizaine de centimètres. Du coup, le volume utile progresse de quelques dm³.

GONFLEZ VOS PNEUS !

Rien n'est plus dangereux que de rouler sous-gonflé. 6% des accidents mortels seraient ainsi, liés à des pneumatiques manquant d'air ou détériorés. Des députés souhaitent donc imposer dans toutes les stations-service y compris celles de grandes-surfaces, la présence de dispositifs de gonflage gratuits. D'après les statistiques 78 % des automobilistes conduisent des autos aux enveloppes mal gonflées. Ils ne manquent pas d'air !

Renault a marqué l'année passée de la sculpture de son pneu. Le leader du marché du VUL en Europe depuis 1998 s'est en effet fendu d'un tout nouveau Trafic, appelé à devenir rapidement une star du secteur. L'Opel Vivaro, son frère jumeau, a bénéficié des mêmes améliorations et de tarifs équivalents. Reste que son réseau de concessionnaires en France n'est pas aussi étoffé que celui du Losange.

Quels progrès pour le Trafic ?

Le style extérieur légèrement "baroque" de la précédente génération est bel et bien enterré. Plus consensuelle, la dernière mouture rentre dans le rang. Ainsi, le bossage de toit si particulier disparaît. Ce faisant on ne remarque plus le VUL de l'ex-Régie dans la circulation. La vedette de Renault a droit à une cabine repensée, garantissant une bonne position de conduite grâce aux nombreux réglages du siège conducteur et de la colonne de direction. Quatorze rangements additionnels totalisent 90 litres supplémentaires. Le plancher apparaît totalement dégagé du levier de vitesses installé sur la planche de bord. L'on se glisse à trois de front dans un confort digne d'un VP. Plus encore, l'habitacle se voit équipé comme un bureau roulant avec des supports pour téléphone, un siège central rabattable qui accueille une tablette, un espace pour ordinateur ou encore un écritoire amovible. Gain de temps assuré pour le professionnel. En revanche, attention de ne pas attirer la convoitise des voleurs avec tous ces objets connectés.

Volume utile en hausse

La soute de chargement progresse de quelques dm³, alors même que la longueur gagne 11 cm. En revanche, Renault a eu la bonne idée de conserver les points d'ancrages de l'ancienne génération, ce qui permet de réutiliser les aménagements intérieurs. Par ailleurs, une trappe pratiquée dans la cloison de séparation autorise le transport d'objets très longs jusqu'à 3,75 m. La gamme de motorisations comprend trois niveaux de puissance : 90, 115 et 140 ch.

Des mécaniques moins gloutonnes qui ingurgitent en moyenne un bon litre au cent de moins. Enfin, le Stop & Start, bien agréable dans les embouteillages, fait son apparition. Il est accompagné d'une foultitude d'aides à la conduite. Conduire un Trafic est devenu presqu'aussi aisé que de mener une Twingo. Ainsi, un système de clefs mains-libres, comme sur un VP, fait son apparition. Fini le stress en côte, avec l'aide au démarrage qui évite de "massacrer" le véhicule de derrière. Enfin, un ingénieux miroir prévenant l'angle mort est intégré au pare-soleil passager. Quant aux tarifs, ils progressent de 400 euros seulement, comparés au modèle précédent. Et à équipement égal, les prix sont même en baisse.

Le Renault Trafic 2014 a progressé, c'est indéniable. Preuve de ces progrès le magazine L'Argus lui a décerné son Trophée "Utilitaire de l'année 2015". ■

«

CLAUDE DESPREZ
GÉRANT DE L'ENTREPRISE ILE DE FRANCE PEINTURE (02)

« Les VUL d'aujourd'hui ont fait de très gros progrès. En matière de consommation notamment, on est passé de 10 à 12 l aux cent, à 7 litres aujourd'hui. Le passage à la traction a rendu leurs comportements plus sûrs. Les habitacles ont aussi progressé avec notamment les leviers de vitesse surélevés qui n'entravent plus l'espace au plancher. Les passages de roues empiètent moins sur le compartiment arrière, souvent mieux adaptés au transport d'échafaudages. Quant aux tarifs, ils sont stables et les remises conséquentes. Chez Fiat notamment on propose 30 % alors qu'avant, avec 7 % il fallait s'estimer heureux. Bref, tout cela donne envie de changer de véhicules. Mais, pour nous, ce n'est pas un investissement très raisonnable, d'autant que nos 9 utilitaires roulent finalement peu. Il s'agit de variantes longues rehaussées pour que mes employés puissent se tenir debout à l'intérieur ce qui facilite leur travail ».

DES VUL TOUT COMPRIS, CHEZ MERCEDES

Sur le marché très concurrentiel des utilitaires, l'Etoile entend se démarquer par l'après-vente. Mercedes inclut en effet dorénavant l'entretien dans le prix de vente de ses VUL. Pour le moment, les prestations recouvrent le premier niveau d'offre de services. La marque proposera plus tard des packs de services avec notamment une option "Assurance mobilité totale".

LE DAILY L'EMPORTE À NOUVEAU

Déjà victorieux en 2000, de l'élection "International Van of the Year", la dernière mouture de l'Iveco Daily décroche à nouveau ce titre pour 2015. L'utilitaire a été élu par un jury composé de 23 journalistes internationaux spécialisés. La nouvelle génération du véhicule italien, fabriqué à 2,6 millions d'unités depuis ses débuts, est commercialisée depuis juin dernier.



© FOTOLIA

Informatique

Faut-il acheter des logiciels ?

Les entrepreneurs ont longtemps réalisé leurs devis à partir de tableurs en utilisant de simples fichiers de tarifs. Il existe aujourd'hui une offre très diversifiée de logiciels sur le marché, tant pour gérer les devis et les factures que pour le suivi du métré. Pour autant, faut-il en choisir un à tout prix ? Existe-t-il des solutions web ?

« Un bon ouvrier se sert de toute sorte d'outils », dit-on. Et si l'outil est bien choisi, le travail en sera d'autant plus aisé. Un principe valable pour les logiciels de gestion. Or, les applications permettant de réaliser les devis, factures, tableaux de bord et prévisionnels sont légion. Tout semble à portée de main, simple, sécurisé et disponible d'un simple clic. Encore faut-il faire un choix...

La sélection dépendra en premier lieu des besoins, des objectifs, de la taille de l'entreprise et bien sûr du budget. Les attentes doivent être clairement définies en amont : gérer les interventions, les contrats de maintenance, le suivi des chantiers ou encore les factures d'avancement. Ou bien encore suivre la saisie horaire des salariés, intégrer une bibliothèque de prix ou permettre aux techniciens de saisir leurs bons d'intervention sur tablette avec signature numérique du client.

Choisir la bonne solution informatique implique donc de s'interroger sur ces questions qui ponctuent le quotidien du professionnel. Cela dit, on peut dire qu'il existe aujourd'hui quasiment une offre adaptée à chaque cas.

Tour d'horizon des offres

Le marché est inondé de solutions payantes toutes plus attractives les unes que les autres, recelant des fonctionnalités censées en optimiser l'efficacité et in fine faciliter l'augmentation du chiffre d'affaires. Parmi ces outils, quelques-uns sont gratuits et proposent d'honorables services.

Au chapitre des incontournables du marché, citons Winbat Pro de Fiducial, Ebp devis et facturation Bâtiment 2015, Sage Batigest ou encore Sage Multi devis 100. Le prix de ces logiciels varie de 100 à 1000 € HT environ. Certains éditeurs comme Sage accompagnent aujourd'hui plus de 100 000 entreprises du bâtiment. La plupart des logiciels offrent un socle commun de fonctionnalités : devis, facture, suivi des clients et gestion de la TVA. D'autres proposent, en outre, les calculs de métrés, permettent d'importer les tarifs des fournisseurs ou encore d'exporter les données vers le logiciel de comptabilité de l'entreprise.

Deux outils gratuits ont également retenu l'attention : Kafeo et Dolibarr ERB & CRM. Certes moins connus ou moins évolués que certains produits d'éditeurs du commerce, ils contribuent néanmoins à simplifier la gestion de l'entreprise et à limiter le nombre d'erreurs.

e-btp, une solution tout-en-un pour les professionnels du bâtiment



e-btp est le premier portail internet de services réservé aux artisans et entrepreneurs de la FFB et de la FNTP. Il facilite le pilotage de l'entreprise, autorise l'accès en toute sécurité et de partout à de nombreuses solutions professionnelles.

Première surprise par rapport aux offres précédentes, aucun investissement au démarrage, aucune installation matérielle ni logicielle puisque l'ensemble des outils est disponible en ligne sur le portail e-btp.com. Simple d'utilisation, il n'est pas nécessaire d'être un expert de la gestion et de l'informatique pour faire ses premiers pas avec e-btp, comme en témoigne cette utilisatrice : « Avec e-btp, je peux oublier l'informatique et je me concentre sur mon cœur de métier ! »

Petit bémol, seule une partie des modules est gratuite. Il reste alors à choisir les services payants : gestion des devis, des factures, suivi de chantier, paie externalisée, sauvegarde distante, géolocalisation ou encore envoi de mails certifié et dématérialisation des documents. A noter que tous les services gratuits (tableau de bord, visionneuse de fichiers, actualité, espace e-prévention...) s'installent automatiquement sur le bureau virtuel. Pour les autres, il faut passer une commande sécurisée.

Il n'y a donc pas un choix unique pour l'entreprise. Les solutions de gestion en ligne dispensent des mises à jour et facilitent les sauvegardes en toute sécurité. Malgré tout, l'offre logicielle gratuite ou à petits prix saura séduire les entreprises au budget limité ou en recherche d'un outil simple et fonctionnel. Donc, rien ne sert de courir, il faut cliquer à point ! ■

WINBAT PRO DE FIDUCIAL
(ENVIRON 500 € HT)

Winbat Pro est un logiciel de gestion globale des projets d'entreprises du bâtiment. Il permet la gestion des affaires (devis, factures, avoirs, gestion TVA, calculs métrés, approvisionnements), le suivi des clients (historiques documents, traitement des relances), des règlements (journaux de vente, édition de bordereaux de remise en banque, en-cours de trésorerie), des articles et des ouvrages (calcul des ouvrages en prix de revient, imports de catalogues fournisseurs, intégration de bibliothèques d'ouvrages). Il assure également le suivi de chantier.

EBP DEVIS ET FACTURATION BÂTIMENT 2015
[ENVIRON 140 € HT]

Cet outil permet de suivre l'activité (tableau de bord avec documents de vente, devis et relances à réaliser), la rédaction de devis et de factures professionnels. Il propose, en outre, un fichier de données propre au métier (tarifs, marges, unités de vente, import de tarifs fournisseurs...). L'utilisateur organise la présentation de son devis selon son souhait. Fonctionnalité intéressante également : un échange simplifié avec la comptabilité grâce à un export de données.

SAGE APIBÂTIMENT BATIGEST
[ENVIRON 400 € HT]

Logiciel métier intuitif et efficace pour les entreprises du bâtiment, Batigest permet de gérer les devis et factures d'avancement clients, achats, bibliothèques d'articles et d'ouvrages, intégration des tarifs fournisseurs... Avec ce logiciel de gestion puissant et paramétrable, il est possible de réaliser les études de prix, la gestion avancée des chantiers, la chaîne complète des achats et de la sous-traitance.
Une référence sur le marché.

DOLIBARR ERP & CRM
[GRATUIT]

Dolibarr ERP & CRM est un logiciel libre et gratuit. Il s'installe et s'utilise comme une application autonome ou en ligne sur un serveur mutualisé (ou dédié), afin d'y accéder quelle que soit la localisation. Ce logiciel peut gérer un catalogue de produits et de services, les stocks, les comptes bancaires, les commandes ou encore les propositions commerciales. Dolibarr dispose de fonctions d'emailing en masse vers les clients et prospects, ainsi que d'un annuaire des prospects, clients et fournisseurs.

KAFEO
[GRATUIT]

Kafeo est un logiciel de facturation simple et gratuit pour gérer les devis, les factures, les contacts, l'activité et le planning. La prise en main du logiciel est rapide et son utilisation ne nécessite aucune connaissance informatique.

MICHEL RENAUD
GÉRANT DE L'ENTREPRISE CHIAVAZZA À MONÉTEAU (89)

L'entreprise de Michel Renaud est spécialisée dans la peinture (neuf et rénovation) ainsi que dans l'isolation thermique extérieure.
« Au départ, j'utilisais Excel. Nous sommes passés à e-btp depuis un an et demi, afin d'utiliser le service Batigest. Nous avons connu e-btp par la FFB. Nous souhaitions sécuriser nos informations. Nous avions reçu les représentants de trois solutions de gestion proposées par e-btp, avant de retenir finalement Batigest. Aujourd'hui, nous utilisons cette application pour réaliser nos devis, nos factures et leur suivi. Les accès sont partagés par l'ensemble des collaborateurs administratifs (assistante de direction, secrétariat, métreur). C'est sécurisé puisque nos fichiers sont externalisés. L'outil permet de faire moins d'erreurs qu'avec Excel, car tout est paramétré. Ainsi, nous cumulons des gains de temps et de rigueur, de présentation des documents et surtout nous pouvons basculer simplement le devis en situation de travaux. A noter que nous avons mis en place l'outil progressivement. Nous avons d'abord utilisé Batigest pour les devis et, à présent, nous gérons également le suivi des chantiers pour l'analyse. »



© D. GASTINE

L'entreprise Hardy Peinture couvre tout type de clientèle.

La peinture « purifiante » qui fait gagner des marchés

Assainissante, cette peinture dépolluante présente une réelle innovation. Sans sacrifier aux qualités intrinsèques d'une peinture. Résultat : en dépit d'une valeur ajoutée qui se traduit dans le prix, sa fonction d'assainissement de l'air intérieur fait la différence.

« Alors que nous étions plus chers que la concurrence, nous avons remporté l'appel d'offres pour traiter les 900 m² de murs à peindre de l'Université de Rouen », dévoile David Gastine, à la tête de l'entreprise Hardy Peinture à Saint-Étienne-du-Rouvray (76). Comment ? En préconisant une peinture acrylique dépolluante, écolabel et classée A + - le meilleur classement - au niveau des émissions de composés organiques volatils (COV). En quelques heures, cette peinture capte et détruit les molécules de formaldéhydes. « Elle les fixe et assainit l'air intérieur via un principe actif ». Son secret de fabrication qui tient dans les matières premières est bien gardé. Mais il ne s'agit ni de nanomatériaux ni de photocatalyse souvent décriés.

Une clientèle toujours plus sensible à la qualité de l'air intérieur

Si cette peinture dépolluante est proposée sur le marché depuis au moins deux ans, « elle est devenue aujourd'hui une vraie tendance et plusieurs grands fabricants ont développé leur propre solution », relève David Gastine. Plus qu'un phénomène de mode, « l'aspect dépolluant prend de plus en plus d'importance auprès de ma clientèle. Traditionnellement, celle qui était attentive à ce type de produit se composait de personnes allergiques sensibles à leur environnement ». Leur demande ? « De la peinture bio. Mais ça ne veut rien dire. Du coup, je les oriente vers cette peinture dépolluante, et de manière générale, je m'aperçois que les clients sont de plus en plus sensibles à la qualité de l'air intérieur ». Certes, le produit est récent et il demande encore à se faire connaître. « Mais elle se vend déjà très bien », constate le chef d'entreprise qui réalise en ce moment 1 200 m² de murs, plafonds et boiseries pour le compte d'une banque basée à Rouen. D'autant que cette peinture dépolluante présente de bonnes qualités de mise en œuvre.

Une acrylique presque identique à une glycéro

« Je n'utilise plus que cette peinture qui assainit l'air intérieur parce qu'elle présente des qualités proches d'une glycéro », confie David Gastine. Elle cumule un bon pouvoir opacifiant à un bel aspect tendu. Elle sent aussi moins fort qu'une glycéro ». Par rapport à d'autres peintures acryliques, « elle ne nécessite pas de reprise ». Si le peintre concède regretter qu'elle ne « couvre pas un peu plus, il apprécie qu'elle soit


© D. GASTINE

déclinée en mat, satin, et velours, « aspect très à la mode ». Et cerise sur le pot : « elle est lessivable en dépit d'un taux de brillance très bas ». Néanmoins, il tient à rappeler qu'elle se conserve mal une fois le fût ouvert. Les délais du fabricant doivent donc être respectés. Reste qu'applicable en neuf comme en rénovation, elle affiche un rendement de 11 m²/litre. Alors pour David Gastine, toutes ces qualités lissent la valeur ajoutée d'environ 20 % « d'autant qu'avec un bon ratio mètre carré prix, elle permet une bonne productivité ». Pour un chantier gagnant-gagnant pour l'entreprise et pour son client. ■

« CETTE PEINTURE DÉPOLLUANTE EST DEVENUE AUJOURD'HUI UNE VRAIE TENDANCE ET PLUSIEURS GRANDS FABRICANTS ONT DÉVELOPPÉ LEUR PROPRE SOLUTION. »


© D. GASTINE

David Gastine
DIRIGEANT D'HARDY PEINTURE
À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY (76)

À la reconquête des clients

On a eu envie de lui demander son secret. Avec un chiffre d'affaires réalisé en 2013 de 1,3 million d'euros et une croissance l'an passé de + 15 %, qui devrait être autour de + 10 % cette année, David Gastine a la réussite modeste. D'abord, il n'hésite pas à proposer des solutions innovantes à l'instar de cette peinture dépolluante qu'il préconise depuis deux ans à ses clients. « Avec les peintures magnétiques ou à effet ardoise, la nouveauté a été purement décorative. Comme de manière générale, il n'y a pas souvent d'évolutions dans le domaine de la peinture, j'ai trouvé que ce produit dépolluant méritait qu'on s'y intéresse de près », explique le dirigeant de cette PME qu'il tient à définir comme familiale. « Le fond de commerce créé en 1846 a été racheté par la famille Hardy en 1912, puis par mon père en 1972. Après une formation initiale en gestion des Ressources humaines et de nombreux chantiers passés à ses côtés, j'ai décidé de lui racheter l'entreprise en 2009 », se souvient David Gastine. « À la belle époque, il a eu jusqu'à 60 salariés et il a été le premier ravaleur de la région. Mais au moment de la reprise il n'avait plus que 9 salariés ». Aujourd'hui, administratif compris et en dépit de la crise, Hardy Peinture compte 16 salariés. « Nous avons relancé la machine en retournant voir les clients. Nous avons fait du démarchage, de la publicité, nous avons réinvesti dans des véhicules logotypés aux couleurs de la société ». Le bouche à oreille a également fonctionné. « Il a fallu relancer le relationnel que mon père avait peut-être perdu à la longue. Nous couvrons ainsi tout type de clientèle, du particulier aux marchés publics, en passant par l'industrie et les professions libérales. Nous avons aussi étendu notre zone d'intervention de manière plus large autour de Rouen ». Résultat : David Gastine est devenu un partenaire privilégié de réseaux bancaires lancés dans la rénovation de leurs agences depuis deux ans. Car pour elles la crise est résorbée. « Nous en réalisons entre 10 et 15 par an, ce qui explique en partie notre croissance l'an passé ». Le chef d'entreprise a aussi décidé de se diversifier en embauchant un plaquiste. « Étant donné que nous sommes agréés auprès de compagnies d'assurance, nous faisons beaucoup de remises en état après sinistre et nous nous retrouvons de plus en plus à réaliser des réparations partielles ou complètes de cloisons ou faux plafonds ». Cependant il ne souhaite pas s'attaquer à de nouveaux marchés qui ne sont pas dans son cœur de métier. « L'isolation thermique par l'extérieur, par exemple, demande de la technique, une équipe spécialisée et des formations adaptées. Comme nous ne réalisons plus de ravalement de grands immeubles, je n'ai pas voulu nous lancer dans ce métier à part. Je préfère que nous restions concentrés sur ce que nous savons faire ». Et croître mais pas trop. « J'ai pour objectif d'atteindre 20 salariés dans l'entreprise, et pas plus, car c'est le bon équilibre pour arriver à un niveau de marge bien meilleur qu'avec 50 salariés ». Le chef d'entreprise compte donc bien continuer à se développer, mais en douceur. ■


© FFB- HARALD GOTTSCHALK

PRÉVENTION

Risques électriques

Chaque année, des centaines d'accidents graves d'origine électrique sont recensés, tous secteurs confondus. Si pour prévenir ce risque, la réglementation impose que toutes les personnes intervenant sur des installations électriques ou dans leur voisinage bénéficient d'une formation et reçoivent une habilitation délivrée par l'employeur, l'application de principes généraux de prévention n'en demeure pas moins indispensable pour assurer la sécurité des personnes sur les chantiers. Rappel.

Avec des réseaux électriques omniprésents, les interventions dans les bâtiments ou sur le domaine public exposent les opérateurs au risque électrique, quel que soit le corps d'état auquel ils appartiennent. Depuis le 5 mai 2012 (arrêté du 26 avril 2012), l'habilitation électrique concerne tous les métiers du bâtiment, toute personne de l'entreprise confondue. Les non-électriciens sont nombreux à être impliqués par cette évolution, en particulier les peintres, les plombiers, les menuisiers et tous ceux que l'on qualifie de poseurs divers. Les peintres sont concernés par la pose et la dépose d'appareillage électrique, de prises... Ils peuvent être amenés à exécuter des travaux non électriques à proximité de pièces nues sous tension ou sur des installations électriques mises hors tension, par exemple des travaux de peinture dans un local électrique.

Les nouvelles dispositions du Code du travail rendent la formation et l'habilitation électrique des opérateurs obligatoire mais ils ne doivent pas pour autant négliger l'application des principes généraux de prévention pour se prémunir du risque électrique.

Prévention des contacts directs et indirects

La première règle avant d'intervenir sur un chantier consiste à supprimer le risque à la source, donc à opérer sur des installations hors tension. Le moyen le plus sûr est donc de procéder ou de faire procéder à la coupure d'alimentation en énergie électrique de l'appareil ou de l'installation. Cette manœuvre est appelée consignation électrique. Elle répond à une procédure très précise : séparation, condamnation, identification, vérification d'absence de tension, mise à la terre et en court-circuit.

Lorsque la mise hors tension n'est pas possible, pour des raisons de continuité de service par exemple, une première solution consiste à respecter une distance de sécurité. Il s'agit de l'éloignement. Il doit être suffisant pour éviter tout contact direct même avec un outil manipulé par le travailleur.

Une seconde solution consiste en l'interposition d'écrans de protection comme, par exemple, des gaines isolantes sur les lignes aériennes en conducteurs nus (effectuée par l'exploitant du réseau). C'est le cas fréquemment rencontré par les entreprises de peinture qui utilisent

>>>



HABILITATION ÉLECTRIQUE

DÉLIVRANCE DU CARNET DE PRESCRIPTIONS

L'employeur doit remettre à chaque opérateur habilité BS un carnet de prescriptions. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du BTP) a conçu un carnet destiné au personnel non-électricien (peintres, plombiers, chauffagistes, menuisiers…).

Téléchargeable sur : www.preventionbtp.fr



FORMATIONS

à la prévention des risques électriques

L'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du BTP) a mis en place deux formations dédiées à l'habilitation électrique des non-électriciens pour répondre à la réglementation et protéger les ouvriers :

> LA FORMATION BS (2 jours) concernant tout salarié (ou employeur) non-électricien effectuant des interventions élémentaires (dépose, repose d'appareillages, d'équipements, de raccordements sur des circuits dédiés) et devant être titulaire d'une habilitation électrique BS.

> LA FORMATION B0-H0-H0V (1,5 jour) s'adressant à tout salarié non-électricien opérant dans des zones de voisinage et à qui l'employeur doit délivrer une habilitation électrique B0, H0 ou H0V.

La norme NF C 18-510 accorde aux entreprises une phase transitoire allant jusqu'au 1er juillet 2015 pour habiliter toutes les personnes concernées.



des échafaudages pour intervenir sur les façades. L'interposition d'obstacle peut être également obtenue via des armoires fermées à clé, des barrières, etc. L'isolation doit être adaptée à la tension et aux conditions extérieures.

Concernant la prévention des contacts indirects, des précautions sont à prendre : les appareils à carcasse conductrice (classe 1) doivent être mis à la terre et un dispositif différentiel haute sensibilité 10 ou 30 mA prévu pour détecter une éventuelle fuite et couper automatiquement l'alimentation électrique. Par ailleurs, un transformateur de séparation permet de séparer les circuits et d'obtenir une très basse tension. ■

Pour plus d'information : www.preventionbtp.fr

Article réalisé en collaboration avec Préventionbtp





Visuel réservé aux marchés régis par le code

Visuel réservé aux marchés privés.

DÉLAIS DE PAIEMENT
RAPPEL VISUEL DU DÉLAI MAXIMUM DE PAIEMENT

Alors que les délais de paiement des factures de fournisseurs se réduisent, les entreprises de bâtiment éprouvent toujours des difficultés pour se faire payer à la bonne date. La FFB recommande à tous ses adhérents d'insérer des visuels sur leurs devis et demandes de paiement adressés aux clients publics ou professionnels privés. L'objectif de ce message visible et répétitif est de sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics et privés et les maîtres d'œuvre sur la volonté des entreprises d'être payées aux échéances prévues, dans la limite du délai maximum de paiement fixé par la réglementation. Visuels disponibles sur le site www.upmf.ffbatiment.fr/adhérents/Vous informer/Actualité ou sur le site de votre fédération départementale.

CESSION D'ENTREPRISE
LE DROIT D'INFORMATION DES SALARIÉS

Depuis le 1er novembre 2014, l'information préalable des salariés avant la cession de leur entreprise est devenue obligatoire. Les travailleurs d'entreprises de moins de 250 salariés doivent être instruits de la volonté de vendre de leur employeur au plus tard deux mois avant la date de cession. Les pouvoirs publics ont mis en ligne un « mode d'emploi » sur www.economie.gouv.fr. Bien que fermement opposée à ce nouveau dispositif, la FFB souhaite que cette publication d'un guide pratique soit connue le plus largement possible, pour aider au mieux les entreprises concernées par cette obligation. Rappelons que la sanction de l'inobservation de cette obligation d'information peut aller jusqu'à l'annulation de la cession envisagée initialement.

CONCURRENCE DÉLOYALE
LA CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

Grâce à sa persévérance, la FFB a obtenu du ministère du Travail, en octobre 2014, des mesures pour lutter contre la fraude au détachement de travailleurs. Ces dispositions prévoient notamment :
• l'obligation de la carte d'identification professionnelle pour tous les salariés, quel que soit leur statut ;
• le renforcement des moyens de contrôle de l'inspection du travail des abus de détachement en créant une unité régionale de lutte contre le travail illégal ;
• l'aggravation des peines et la possibilité d'arrêter les travaux effectués sur un chantier où une infraction est constatée.

GEPI*
LES RENCONTRES DE LA PEINTURE ANTICORROSION

Organisée par le Cefracor (Centre français de l'anticorrosion) et l'OHGPI (Office d'homologation des garanties de peinture industrielle), cette nouvelle édition des « Rencontres de la peinture anticorrosion » se déroulera le 2 avril 2015 au Parc floral de Paris. Cette journée qui sera l'occasion pour les entreprises de peinture industrielle de rencontrer leurs clients et fournisseurs, aura cette année pour thème « Peinture anticorrosion et autres fonctionnalités associées ». Pour plus d'information : c.kalita@ohgpi.com

**Groupement des entrepreneurs de peinture industrielle*

TARKETT
ACQUISITION DE DESSO

Tarkett, un leader mondial des solutions de revêtements de sol et surfaces sportives, a fait l'acquisition de Desso, un des leaders européens des moquettes principalement à usage professionnel. Basé aux Pays-Bas, Desso a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 202 millions d'euros, emploie environ 820 personnes et dispose de trois sites de production en Europe. « Grâce à l'acquisition de Desso, le groupe Tarkett accélère sa stratégie de croissance profitable, en ciblant le marché européen des moquettes à forte valeur ajoutée pour des applications professionnelles et résidentielles, ainsi que le segment des surfaces sportives » explique Michel Giannuzzi, Président du directoire de Tarkett.

DOSSIER


© FOTOLIA

L'apprentissage : un parcours semé d'embûches

Depuis janvier 2014 le gouvernement fait de la relance de l'apprentissage une de ses priorités et affiche l'objectif de 500 000 apprentis d'ici à 2017. Malgré de nouvelles mesures en faveur des entrepreneurs, on constate sur le terrain qu'il reste encore de nombreux obstacles à lever.

François Hollande a annoncé le 19 septembre dernier de nouvelles mesures pour favoriser l'apprentissage, applicables immédiatement. La prime de 1 000 euros pour l'embauche d'un apprenti, jusque-là réservée aux entreprises de moins de 50 salariés, concerne désormais les entreprises de moins de 250 salariés. Elle est également cumulable avec la prime du même montant versée par les conseils régionaux pour les entreprises de moins de 11 salariés. De bonnes nouvelles mais qui restent toutefois insuffisantes. « En Picardie la région a réduit considérablement les aides, explique Eric Gilot, entrepreneur dans la Somme et administrateur des CFA (centres de formation pour apprentis) de Picardie. Pour les grandes entreprises c'est difficile mais pour les artisans cela signe l'impossibilité de prendre des apprentis. » Mais les freins à l'apprentissage ne sont pas uniquement financiers.

Un fossé entre le monde de l'école et les entreprises

Des formations en CFA pas toujours adaptées à la réalité, des apprentis qui coûtent trop cher, un cadre législatif trop contraignant, des lourdeurs administratives… les griefs des chefs d'entreprise envers l'apprentissage sont nombreux. « Le système est au bout du rouleau, affirme Armel Le Compagnon, président de la commission nationale de formation de la FFB. Nous nous apercevons qu'il y a un désengagement des entreprises par rapport à l'apprentissage, notamment parce que les cours ne sont pas en adéquation avec les besoins des entreprises. »

En effet, les entrepreneurs constatent tous les jours le fossé qui existe entre l'école et le monde du travail. Dès le début de leur formation, les apprentis doivent intégrer le respect des horaires, les exigences de rentabilité et de rapidité de leur entreprise d'accueil mais aussi des conditions de travail plus difficiles qu'au CFA.

« On a failli perdre la notion de l'entreprise qui forme. Il faut absolument que les entreprises se réapproprient l'apprentissage. »

Cet apprentissage se fait plus ou moins rapidement et met parfois les patrons à rude épreuve. Le coût financier d'un apprenti s'avère trop élevé pour de nombreux entrepreneurs puisque ce compagnon en formation participe très peu au chiffre d'affaires de l'entreprise qui l'accueille. Il doit être encadré et cela demande un investissement en temps important, sans que les résultats soient immédiatement au rendez-vous.

Un objectif de 90 000 apprentis en 2016

« Au moment de la reprise économique dans le domaine du BTP, il faudra bien que l'on ait des jeunes capables de répondre aux besoins des entreprises, rappelle Armel Le Compagnon. On a failli perdre la notion de l'entreprise qui forme. Or rien ne se fera sans les entrepreneurs. On constate cependant qu'ils ne viennent plus dans les CFA. Il faut absolument que les entreprises se réapproprient l'apprentissage. » L'accord du 24 septembre dernier entre le patronat et les partenaires sociaux engage le secteur du BTP vers de profonds changements pour relancer ce mode de formation. En plus de la réforme du financement de l'apprentissage il fixe un objectif ambitieux : 90 000 apprentis d'ici à la fin de l'année 2016.

Mais pour atteindre ce chiffre, il faut alléger les contraintes auxquelles les entrepreneurs font face. « Quand j'ai embauché pour la première fois un apprenti, j'ai trouvé cela très compliqué, raconte Luc Papavoine, entrepreneur de peinture à Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne). Il y a beaucoup de paperasses et de contraintes. C'est dommage car les apprentis sont les salariés de demain et il est important de les former. »

>>>


© UPMF

Eric Gilot
[ENTREPRISE CATY PEINTURES À RIVERY (SOMME)]

« L'idéal serait que l'apprentissage puisse remplir les clauses d'insertion »

« Parmi les freins majeurs à l'apprentissage, il y a la clause d'insertion appliquée aux marchés publics. Elle oblige à employer un certain nombre de personnes éloignées de l'emploi, comme par exemple des chômeurs de longue durée. Seulement, ce type de clauses ne prend pas en compte les candidats à l'apprentissage en situation scolaire. C'est illogique : on ne peut pas attendre que le jeune soit en difficulté pour l'embaucher ! L'idéal serait que l'apprentissage puisse remplir les clauses d'insertion mais tant que cela n'est pas fait, le nombre d'apprentis va continuer à diminuer. En Picardie, il y a cette année 1 800 jeunes répartis dans trois CFA, soit 200 de moins que l'année dernière. Cette baisse va également entraîner six licenciements sur l'ensemble des formateurs car il n'y avait pas assez d'élèves. Pourtant l'apprentissage est essentiel selon moi. Dans mon entreprise, nous embauchons chaque année deux à quatre apprentis après une sélection très sérieuse. En effet, il est très difficile de mettre fin à un contrat d'apprentissage. Nous devons donc faire rapidement le bon choix. Nous nous assurons que le jeune est motivé mais aussi soutenu par ses parents. Ensuite on utilise la période d'essai d'un mois pour tester sa motivation, vérifier qu'il va bien en cours et qu'il respecte les règles, aussi bien au CFA que dans l'entreprise. Grâce à ce type de formation, nous avons pu aider de nombreux jeunes en grande difficulté sociale. » ■



L'apprentissage : un parcours semé d'embûches


© UPMF

Luc Papavoine
ENTREPRISE PAPAVOINE À SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, [SEINE-ET-MARNE]

« Devenir maître d'apprentissage demande beaucoup trop de paperasses »

« Je prends beaucoup de stagiaires, en découverte professionnelle en 3e, des jeunes en lycée pro ou des adultes en reconversion professionnelle issus de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes). Pour la première fois j'ai pris un apprenti en septembre 2013. Je l'avais rencontré à l'occasion d'une formation. Il venait d'obtenir son CAP et je lui ai conseillé de poursuivre par un brevet professionnel. Comme il avait du mal à trouver un employeur, je l'ai embauché. Je n'imaginais pas combien les démarches administratives étaient compliquées. Devenir maître d'apprentissage demande beaucoup trop de paperasses. Sans compter que l'aide de 1 000 euros venait d'être supprimée ! Ajoutez à cela une charge de salaire en plus alors que mon chiffre d'affaires avait un peu diminué cette année-là… j'étais loin de gagner de l'argent. Cependant je trouve qu'il est très intéressant d'avoir un apprenti. Il faut l'aider à développer ses connaissances et son habileté. Cela permet d'échanger, d'établir un dialogue et de transmettre son savoir-faire et ses connaissances. Mon apprenti a mis fin à son contrat mais je n'ai pas de regrets. Je lui ai transmis la passion d'entreprendre et c'est le plus important. Pour le moment je ne souhaite pas recruter un nouvel apprenti, du fait de la conjoncture économique défavorable et des contraintes lourdes qui pèsent encore sur l'apprentissage (par exemple, les limitations de ports de charge, de temps de travail). Mais si je trouve la perle rare dans le cadre d'un stage et que les finances le permettent, je me tournerai à nouveau vers le tutorat. »

« Nous sensibilisons les entreprises sur l'évolution des besoins en main d'oeuvre dans l'avenir et l'importance d'anticiper. »

Le président de la République a reconnu cette difficulté et a promis en septembre dernier de simplifier les démarches administratives et assouplir le cadre juridique. Cependant peu de mesures concrètes pourront être appliquées d'ici à la rentrée 2015.

Des difficultés non résolues

L'épineux problème des nombreuses limitations auxquelles sont confrontés les apprentis mineurs n'est toujours pas résolu alors que la plupart des acteurs de l'apprentissage, du côté des patrons comme des enseignants en CFA, reconnaissent la nécessité de modifier ces règles. L'interdiction d'effectuer certaines tâches qui font partie du quotidien des compagnons représente un coût important en temps et en main d'œuvre. Sans compter le respect, pour certains trop strict, des 35h qui ne correspond pas à la réalité d'un secteur dans lequel les professionnels ne comptent pas leurs heures.

Du côté des jeunes, il est parfois difficile de trouver une entreprise. « Le pourcentage d'entreprises formatrices reste faible dans notre pays, explique Daniel Munoz, directeur de la formation du réseau CCCA-BTP*. Une entreprise sur deux ne connaît pas les CFA près de chez elle ni les aides qui existent. Le point positif est que nous avons une marge de manœuvre importante. Du coup nous avons mis en place des actions de développement pour encourager les entreprises à prendre des apprentis.»


© CFA ST-BRÉVIN


© FFB-CHRISTINE TOURNEUX

Un chantier qui implique tous les acteurs de la filière

Relancer ce mode de formation passe aussi par la pérennisation des carrières des compagnons tout juste diplômés. « Il faut travailler avec le ministère de l'Education nationale pour faciliter l'entrée dans l'apprentissage mais aussi la sortie, estime Armel Le Compagnon. Beaucoup trop d'apprentis qui restent dans leur domaine d'activité après leur diplôme, en sortent au bout de trois ans.» Une aberration si l'on considère l'investissement que représente la formation d'un jeune. La loi du 5 mars 2014 va dans le bon sens en « sécurisant » le parcours de l'apprenti en renforçant le rôle des CFA dans l'accompagnement et en ouvrant la possibilité de conclure un CDI avec une période d'apprentissage. Mais sur le terrain, les entrepreneurs restent sceptiques et attendent des résultats concrets.

« L'ensemble des acteurs de la filière, des enseignants aux patrons, en passant par les fournisseurs, doivent participer à ces changements, insiste Armel Le Compagnon. On a monté un système d'apprentissage très performant qui a fait croire aux entrepreneurs qu'ils n'avaient plus de rôle à jouer. Il faut redynamiser tout ça en valorisant l'excellence. » En attendant l'application de mesures concrètes fortes pour surmonter les obstacles, le chantier de la relance de l'apprentissage ne fait que commencer.

* Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du BTP



POUR EN SAVOIR PLUS

1. www.ccca-btp.fr
2. www.eduscol.education.fr
3. www.education.gouv.fr
4. www.ffbatiment.fr




© B.CHARPENEL/CCCA-BTP

Daniel Munoz
[DIRECTEUR DE LA FORMATION AU CCCA-BTP *]

« Près de la moitié des entreprises ne sont pas assez informées sur l'apprentissage »

« La situation de l'apprentissage BTP est difficile. Nous connaissons une baisse historique du nombre d'apprentis depuis 2008 au sein de notre réseau de CFA, avec près d'un tiers d'apprentis en formation en moins. Cela est dû au contexte économique défavorable que nous traversons et qui ne favorise pas le recrutement d'apprentis. Les entreprises ne sont pas non plus toujours suffisamment informées sur ce mode de formation. Notre volonté est de communiquer plus encore auprès des entreprises sur l'importance de former des jeunes par l'apprentissage, sur la nécessité d'investir dans l'avenir, celui des métiers et des entreprises. Nous menons ce travail de fond depuis plusieurs années et devons continuer. Les techniques et les technologies évoluent rapidement dans notre secteur. Les besoins en compétences aussi. C'est pourquoi il est important de continuer à former et à développer les qualifications des salariés pour répondre aux nouveaux enjeux de l'éco-construction. Les mesures annoncées dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage en septembre dernier vont dans le bon sens, mais leurs effets ne se feront sentir qu'en 2015. Il est notamment primordial de simplifier la réglementation du travail concernant les apprentis mineurs, qui concerne une majorité des jeunes en CAP dans notre secteur. Nous espérons que le plan de relance portera ses fruits. Nous sommes d'ores et déjà très engagés et mobilisés auprès des entreprises pour développer l'apprentissage. »

TECHNIQUE



Faits d'essences nobles comme le parquet massif et le contrecollé ou composites à partir de mélamine et de dérivés du bois, les revêtements de sol évoquant le matériau naturel ont un fort pouvoir attractif pour le consommateur et le prescripteur.

▲ Le revêtement de sol stratifié peut reproduire le matériau bois dans ses moindres détails.

Le bois et ses dérivés en revêtements de sol

Utiliser le bois dans la construction remonte sans doute aussi loin dans le temps que l'existence des arbres. Cela se justifiait par l'abondance et la proximité de la matière première autant que par la facilité de travailler le matériau et la solidité de certaines essences. Pour se protéger du froid et de l'humidité, le bois s'avère également un excellent isolant tout en offrant un aspect chaleureux pour décorer un intérieur. S'en servir pour revêtir et embellir les sols est donc une vieille tradition comme l'attestent de nombreuses bâtisses historiques. Sur le long terme, le parquet massif est un revêtement économique puisque la longévité de certaines essences peut être de plusieurs décennies. Avec, en plus, la possibilité de rénovation par simple ponçage, une opération renouvelable en fonction de l'épaisseur des lames.

Un peu d'histoire

Avec la période majestueuse des châteaux et hôtels particuliers 17e et 18e siècles, puis l'arrivée en force dans les intérieurs bourgeois du 19e siècle, le parquet, qui n'est alors que massif, se dote d'une image de revêtement noble et luxueux. L'industrialisation de la production au cours du siècle dernier va populariser ce revêtement qui connaîtra son apogée avec le parquet mosaïque à coller, le fameux « parquet Noël », de la période de reconstruction d'après-guerre. Le marché français du parquet connaît une nouvelle impulsion dans les années 60 avec l'arrivée du contrecollé, un multi plis composé d'une couche d'usure, d'une âme en latté et d'un contre parement qui stabilise l'ensemble. Avec l'avantage, en termes de mise en œuvre, de pouvoir être installé en pose flottante. Dans les années 1990, le développement du revêtement de sol stratifié va remettre en cause l'avenir du parquet proprement dit. Mais sans nuire à la tendance en faveur des aspects bois.

L'attrait du bois

Le bois, ou ce qui peut lui être assimilé en raison de l'aspect, a toujours bénéficié d'une cote d'amour. Il évoque le luxe, le raffinement, un art de vivre, un matériau vivant, socialement valorisant. On le qualifie volontiers d'authentique, naturel, sain, chaleureux, hygiénique. La vogue écologique et le besoin de retour aux sources et aux valeurs sûres ont conforté le goût du consommateur et des aménageurs pour les revêtements de sol évoquant le bois.

Si on aborde les questions, incontournables aujourd'hui, de l'environnement et du développement durable, le parquet a des arguments sérieux à faire valoir. Certes, le problème de la déforestation et de l'épuisement des ressources se pose pour la matière première qu'est le bois mais la prise de conscience est réelle et le label PEFC, par exemple, est là pour certifier que le bois utilisé provient d'une forêt gérée durablement.



◀ L'imitation des essences bois n'est pas la seule alternative pour le sol stratifié.

La production française de parquet est à une écrasante majorité réalisée avec des essences locales (chêne, châtaignier, hêtre, pin). Issu de bois locaux, un parquet réclame peu de transformation et de transport et son bilan énergétique est compris entre 180 et 240 kWh m^3 (450 à 500 kWh/m^3 pour un béton ordinaire). Autre préoccupation actuelle : la santé des individus et la qualité de l'air intérieur.

Provenant directement d'une matière première naturelle, les éventuels composés organiques que peut émettre un parquet ne sont que les composants naturellement émis par les arbres. Peu transformé, le parquet ne demande que peu d'adjuvants chimiques. Ceux qui sont utilisés pour les traitements ou les panneaux de sous face sont faiblement émetteurs de COV. Pour la pose, les industriels de la colle ont mis au point des gammes qui émettent peu de formaldéhyde. Soit un bilan global nettement positif.

Faux parquet mais bon revêtement

Matériau utilisé depuis de longues années pour des applications en agencement et aménagement intérieurs, le stratifié est devenu au milieu des années 80 un revêtement de sol, grâce à Perstorp. De faible épaisseur (entre 7 et 10 mm), c'est un revêtement composite, dur, multicouches : en surface, une résine forme la couche d'usure transparente qui donne au revêtement sa résistance à l'usure et à l'abrasion. Elle recouvre un papier décor qui confère son aspect visuel au produit. Les technologies actuelles d'impression numérique permettent des reproductions d'un extrême réalisme. Ces deux couches reposent sur un panneau HDF haute densité lui-même traité en sous-face par une résine synthétique formant contre-balancement pour assurer la stabilité dimensionnelle de l'ensemble.

S'il ne présente pas les avantages que son origine naturelle confère au parquet, le sol stratifié peut se targuer de lui ressembler « comme deux gouttes d'eau ». Le produit a largement profité des nouvelles techniques d'impression et les industriels peuvent proposer une grande variété de décors, reproduire toutes les essences existantes et les interpréter à leur gré. Structures, nervures, nœuds, marques et blessures du temps, tout peut être reproduit. Les gammes s'adaptent en permanence en fonction de l'évolution des tendances de la décoration. Et bien sûr, les personnalisations sont possibles si l'on passe sur des volumes plus importants. Les créateurs peuvent également exprimer leurs idées en sortant des sentiers battus de la reproduction des essences de bois.



▲ La longévité de certaines essences peut être de plusieurs décennies.

Hormis son mimétisme avec le bois, le sol stratifié peut aussi mettre en avant des avantages fonctionnels qui le font échapper à l'image de parent pauvre du parquet. Ainsi, c'est un revêtement que sa minceur rend particulièrement utile en rénovation. Economiquement plus intéressant qu'un parquet sur le court terme, il se pose et se dépose, se transporte et se manipule facilement. Il est moins sensible aux rayures, au poinçonnement ou à l'abrasion. Il s'entretient à la serpillère et n'impose pas le renouvellement de traitements comme une vitrification ou un huilage.

Enfin, les innovations techniques des industriels ont aussi largement contribué au développement de ce revêtement. Et tout particulièrement, la révolution, dans les années 90, des systèmes de clips qui ont supprimé le collage en rainure et languette initialement utilisée pour la pose flottante. Des systèmes qui ont d'ailleurs été souvent adaptés au parquet. Par ailleurs, les performances du sol stratifié ont été largement améliorées au fil des années en termes d'usure et de poinçonnement mais aussi en matière d'acoustique avec des sous-couches intégrées ou des procédés d'hydrofugation permettant des applications en pièces humides.

Un ensemble d'éléments qui expliquent que la consommation en volume de revêtements de sol stratifiés soit, en France, trois fois supérieure à celle des parquets. ■



▲ LA POSE EN DAMIER SOULIGNE LA STRUCTURE BOUCLÉE DE LA MOQUETTE

Au terme d'un ambitieux programme de modernisation, cette bibliothèque bordelaise a profondément changé d'aspect grâce à un travail sur la couleur des revêtements de sol concocté par l'équipe d'architectes en charge du projet.

Jeux de couleurs en lieu public

Deuxième bibliothèque de France par la taille, la bibliothèque centrale de Mériadeck, à Bordeaux, reçoit plus de 700 000 visiteurs par an. Construit à la fin des années 80, le bâtiment de 27 000 m² a fait l'objet d'une rénovation en plusieurs phases depuis 2008 afin de limiter les désagréments pour les utilisateurs. La requalification portait sur la mise en accessibilité de l'auditorium et des toilettes, la mise à niveau ou le changement d'équipements techniques et le renforcement de la convivialité et du confort du public. Au programme sur ce dernier point : renouvellement des luminaires, des revêtements de sol, de la signalétique, diversification des ambiances, amélioration de l'acoustique.

Au travers de cette opération de modernisation, la municipalité et les responsables de la bibliothèque, entendaient faire de cet établissement public un lieu accueillant où chacun trouve sa place et puisse se divertir, apprendre, naviguer sur Internet, emprunter des livres, des magazines, des films ou des disques. Mais également que chacun s'y sente comme chez soi, pour des pratiques culturelles les plus variées : regarder un film, lire le journal, écouter, télécharger de la musique, boire un café ou se restaurer rapidement.

A nouveaux services...

Les niveaux 1 à 4 présentent une esthétique nouvelle, faisant place à la lumière et à la couleur, un code-couleur par étage accompagné d'une signalétique facilite le repérage dans l'ensemble du bâtiment. Sur chaque plateau, la présentation des collections a été affinée et une nouvelle identité visuelle complète la signalétique et s'applique à l'ensemble du réseau des bibliothèques. Au niveau 1, « le Studio » offre un espace insonorisé pour la pratique musicale amateur.

On y trouve également un salon d'écoute musicale et un de visionnage de films, de nombreux points d'écoute. Au niveau 3, le salon de lecture est doté de fauteuils, canapés ou transats. A chaque étage, des banques de renseignements accueillantes facilitent l'échange entre le public et les bibliothécaires.

Et tout cela s'accompagne d'un volet important de recours aux technologies numériques : salon de lecture de la presse sur tablettes ou ordinateurs, mise à disposition de 100 postes multimédias pour

>>>

FICHE CHANTIER



MAÎTRE D'OUVRAGE
Ville de Bordeaux

MAÎTRES D'ŒUVRE
Emmanuelle Poggi et Maryline Bricaud

ENTREPRISE
Entreprise Miner (47)

MOQUETTE
Vorwerk



profiter des ressources électroniques acquises par la bibliothèque, connexion Wifi, automates de prêt sur chaque niveau.

... nouvelle esthétique

Cette modernisation des équipements comme des services proposés au public s'inscrit dans une nouvelle ambiance intérieure dont la mise en scène a été confiée aux architectes Emmanuelle Poggi et Maryline Bricaud, du cabinet Poggi-Garrigue (Bordeaux). Leur intervention ne concernait pas la structure du bâtiment, à l'exception de la transformation de l'auditorium, et portait essentiellement sur les sols, les plafonds et la lumière afin de « revitaliser » l'ensemble. Tout en portant un regard respectueux sur l'architecture initiale, elles ont introduit de la modernité par le biais de touches de couleurs fortes s'inscrivant dans des ensembles aux teintes plus calmes mais chaleureuses. Cette démarche chromatique a porté essentiellement sur un « travail au sol ».



©Luc Bachélerie
Couleur dynamique dans les zones de circulation et plus calme pour les zones de lecture.


©Luc Bachélerie
Un calepinage ludique pour l'espace des enfants

« Nous étions confrontés à l'impossibilité de traiter l'acoustique par le plafond, explique Maryline Bricaud. En effet, lors de la première phase de rénovation, la détection incendie a été installée au-dessus des plafonds et il ne fallait pas bloquer le passage des fumées vers ces détecteurs. D'où l'installation de résilles métalliques et une solution absorbante au sol pour compenser l'effet réverbérant des vitrages de la façade mur-rideau et des cloisons revêtues de vinyle ». Des prototypes de plafonds ont été réalisés avec le bureau de contrôle pour s'assurer que les fumées montaient vers les extincteurs. De même pour la proposition de moquettes au sol afin que la maîtrise d'ouvrage et les futurs utilisateurs puissent juger de l'effet rendu sur des prototypes de 10 m². Trois types produits étaient présentés : des dalles de moquettes Vorwerk, le revêtement floqué Flotex en lé et le PVC tissé Bolon. Ce dernier fut écarté car trop peu absorbant. En dépit de ses qualités en termes de facilité d'entretien et de tenue à l'usage, le Flotex n'a pas été retenu par les utilisateurs qui ont trouvé le roulage de chariots lourdement chargés moins facile que sur la moquette. Ce sont donc les dalles textiles Vorwerk qui ont été choisies.

Des couleurs repères

Au-delà de ce consensus sur les avantages fonctionnels de la moquette, la créativité dont a fait preuve le cabinet d'architectes quant au choix des couleurs a emporté l'adhésion : majoritaire, le ton chocolat recouvre les espaces de lecture, de consultation et de présentation des livres et autres documents. L'originalité du projet réside dans sa dimension chromatique qui permet d'identifier chaque niveau grâce à des couleurs réalisées sur-mesure : fuchsia, vert, bleu ou rouge accueillent le visiteur en haut des escalators et le conduisent jusqu'à sa destination. « La tonicité de ces couleurs et le dynamisme qu'elles procurent à l'espace l'ont emporté sur les quelques craintes qui pouvaient être émises à l'égard de la salissure, explique Maryline Bricaud. On se rend d'ailleurs compte après quelques mois d'usage que les gens sont plus respectueux lorsque les lieux sont attrayants. Bien sûr, les taches accidentelles sont inévitables mais le personnel d'entretien intervient tous les jours et un protocole de nettoyage en profondeur est prévu deux fois par an. Enfin, le concept même de dalle amovible permet de changer facilement des éléments qui seraient trop endommagés ».

Ces différentes couleurs ont été réalisées avec la qualité Nandou, un tissé bouclé formant une structure horizontale très dense, par le jeu de deux fils de chaîne, qui est conçu pour les locaux à utilisation extrême. La pose en damier des dalles 60x60 cm, sur 7600 m², met bien en valeur le côté épuré de cette fine structure. Sur la zone de 600 m² dédiée aux enfants, au niveau 1, le cabinet Poggi fait un clin d'œil ludique avec le concept Vorwerk Scale de dalles trapézoïdales, calepinées dans un camaïeu de trois coloris qui se marie parfaitement avec les couleurs très vives du mobilier.

La réussite du résultat final est servie par la qualité de la mise en œuvre qui a été réalisée par l'entreprise Miner (47 Damazan). ■

Qui a dit que l'isolation thermique par l'extérieur faisait mauvais ménage avec les façades aux décors traditionnels ? Réalisé par l'entreprise Marteau à Deauville, ce chantier est la preuve qu'ITE n'est pas incompatible avec constructions patrimoniales.



▲ Construite sur la presqu'île de la Touques, cette résidence BBC de 36 logements préfigure de ce que sera ce nouveau quartier de Deauville entre mer et centre ville.

ITE et modénatures à Deauville

Deauville (14) s'agrandit mais dans le respect de l'architecture traditionnelle d'inspiration normande et haussmannienne - les architectes des bâtiments de France y veillent. La toute nouvelle résidence de l'Horloge sur la presqu'île de la Touques n'échappe pas à la règle. Pour autant, si ces immeubles de logements collectifs hauts de gamme, conçus par les architectes du cabinet Urbi & Orbi, reprennent les codes esthétiques du XIXe siècle, ils n'en sont pas moins des bâtiments du XXIe siècle... Avec tout ce que cela implique en matière de respect de la réglementation thermique 2012.

Chantier technique

Cette exigence entraîne un travail important d'isolation de l'enveloppe des bâtiments avec une chasse implacable aux ponts thermiques. Pour y parvenir, l'équipe de maîtrise d'œuvre a choisi de recourir à l'isolation thermique par l'extérieur (ITE). Résultat : un chantier très technique qui marie ITE sous enduit et vêtures en panneaux de brique de terre cuite, l'ensemble étant harmonisé par des éléments décoratifs : corniches filantes soulignant les étages, chaînages d'angles démarquant les façades, encadrements de baies ou encore consoles de balcon.

Le tout avec une contrainte supplémentaire inhérente à la vie de chantier : « Les délais étaient très courts, se souvient Christophe Klinuski, chef d'agence régional de l'entreprise Marteau en charge du chantier. Avec la mise en place de l'échafaudage, nous n'avions pas plus de six mois. Le traitement des 2 200 m² de façade aura duré quatre mois en tout et pour tout ». Outre une organisation sans faille, l'entreprise a dû mobiliser jusqu'à 25 salariés sur le chantier pour répondre au calendrier.

Vêture et enduit

Au chapitre technique, les concepteurs ont sélectionné deux types de système d'ITE. Lesquels ont été mis en œuvre sur la structure béton des constructions : l'isolation des façades du bâtiment A a été exécutée avec un procédé sous enduit en finition talochée organique blanche, grain de 1,5 mm. L'isolation ayant été au préalable réalisée avec un PSE graphité de 160 mm d'épaisseur, permettant d'obtenir une résistance thermique R de 5,00 kW/m². Les façades du bâtiment B, quant à elles, ont reçu un double système : panneaux isolants polyuréthane de 100 mm d'épaisseur recouverts d'une vêture constituée de panneaux de brique de terre cuite sur fond de mousse polyuréthane (ép. 40 mm). L'ensemble apportant là aussi une réponse aux exigences de l'étude thermique : « Avec la vêture, nous sommes même au-dessus », précise Christophe Klinuski.

Méthodologie

De cette complexité et mixité des systèmes et modénatures découle une mise en œuvre très méthodique. Première étape : la mise en place des corniches filantes : « Cela demande évidemment énormément de soin, la résine est fragile lors de la coupe. Il y avait aussi beaucoup de détails de liaison ; il nous fallait donc à chaque fois trouver des solutions ». Après la pose des corniches, vient le tour des isolants et de la finition : « A chaque étage, nous sommes repartis avec des rails de départ ». Les modénatures au niveau des menuiseries demandent aussi une attention particulière : « Elles ont été fixées mécaniquement et collées. Nous avons aussi prévu à ce niveau des joints Compribande. » Et bien sûr : « pour respecter les recommandations feu définies dans l'IT 249, nous avons mis en place sous les corniches et les balcons une bande de laine de roche. Nous l'avons fait à chaque étage, à la demande du bureau de contrôle, car les corniches étaient saillantes ». Au final rien ne laisse paraître que les bâtiments ont été isolés par l'extérieur. ■



▲ Quatre éléments d'ornement des façades ont été mis en place : 651 ml de corniche filante, 887 ml de chaînage d'angle, 135 ml d'appui de fenêtre, le tout en résine polyuréthane et 887 ml d'encadrement de baies en matériau composite.

© ENTREPRISE MARTEAU

UN GROS POINT SINGULIER : LES BALCONS

Pour éviter le pont thermique à la liaison plancher et balcon, les concepteurs ont désolidarisé ces derniers de la façade. Les balcons sont donc « posés » sur des consoles (corbeaux), lesquelles sont fixées directement dans la structure béton. L'isolant passe alors au dos de la dalle du balcon sans en être solidaire. Problème : comment gérer cette interface ? Sachant qu'il y a risque de ruissellement des eaux de pluie entre les deux, donc risque de salissures à ce niveau.

L'entreprise a proposé un dispositif qui comprend une bavette aluminium avec goutte d'eau et un chéneau adapté d'une barbacane pour assurer l'évacuation des eaux de pluie. Un caillebotis vient couvrir ce complexe.

De même un module de corniche a été spécialement conçu pour venir épouser le balcon et permettre la pose filante des corniches.

▼ En plus d'un double encollage, les corniches ont été fixées mécaniquement tous les 400 mm à l'aide de pattes équerres.



© ENTREPRISE MARTEAU

Christophe Klinuski, chef d'agence entreprise Marteau

« Nous avons préparé un solide carnet de détails »

« Ce chantier est une référence exceptionnelle, ce n'est pas tous les jours que l'on travaille une façade en ITE avec autant de modénatures. Cela nous a demandé un important travail préparatoire pour définir la méthodologie à appliquer à l'ensemble du chantier et pour chaque point singulier. Nous avons notamment travaillé avec des prototypes pour trouver des solutions de liaison au niveau des corniches et des balcons. Nous avons aussi beaucoup échangé avec les fabricants pour établir les plans de calepinage de la vêture, des corniches ou encore des descentes d'eau. Concertation également avec les autres corps d'état, notamment le métallier et le couvreur pour les descentes d'eau et le barreaudage des balcons. Nous avons préparé un solide carnet de détails et tout a été validé par le bureau de contrôle. L'autre difficulté du chantier, surtout au début, a résidé dans la coactivité avec les charpentiers et les couvreurs, qui impliquait le partage de l'échafaudage ».

FICHE CHANTIER

MAÎTRE D'OUVRAGE
Faubourg Immobilier (75)

MAÎTRE D'ŒUVRE
Urbi et orbi architecture (14)

ENTREPRISE
Entreprise Marteau (76)



▲ Collège Victor Hugo à La Celle Saint-Cloud (78). Après la mise en place d'un régulateur de fond, la lasure extérieure a été diluée à 100% pour laisser apparaître le béton structurel.

Lasures béton : décorer et protéger

Système de décoration et de protection des surfaces, les lasures pour béton apportent couleurs et transparence. Des produits qui demandent une préparation sans faille des supports pour que la mise en œuvre tienne ses promesses.

Tendance du moment : utiliser la surface des matériaux bruts comme élément décoratif. La mise en valeur peut se faire par une coloration qui permet, dans le même temps, de conserver par transparence les effets de surface. Le béton n'échappe pas à la règle et, en ce sens, les lasures pour béton apportent une nouvelle portée décorative à ce qui n'était jusqu'alors qu'une volonté technique de protection. D'autant que, depuis quelques années, le béton regagne ses lettres de noblesse. Ce, grâce à la qualité des éléments utilisés pour sa fabrication (ciment, agrégats, adjuvants…) et les techniques de mise en œuvre via des coffrages aux aspects de surface très variés. Aujourd'hui, on le laisse volontiers à l'état brut, à l'image du bois, afin de lui donner une certaine forme d'authenticité, sa surface devenant un plus sur le plan décoratif.

Effet de transparence

Les lasures pour béton, apparues pour les premières il y a une bonne vingtaine d'années, sont des systèmes décoratifs à part entière, adaptés aux bétons bruts de décoffrage ou architectoniques. A la différence d'une peinture dont l'apparence, uniforme et homogène, modifie l'aspect du support, ces produits contiennent moins de pigments et surtout moins de charges. D'où un effet de transparence, le produit appliqué n'étant pas ou peu opacifiant. Ici l'aspect est homogène, mais pas uniforme. Les produits entrant dans la formulation des lasures étant identiques à ceux employés en peinture, on retrouve donc des aspects de surface semblables : mat, satiné ou brillant, et dans tous les coloris. Les limites dépendant bien sûr des résines utilisées et des contraintes techniques. Si l'on retient d'abord leurs qualités décoratives, les lasures béton n'en restent pas moins des produits destinés à la protection des surfaces : certaines d'ailleurs, totalement invisibles, ne remplissent que cette fonction.

Barrière au CO_2 et SO_2

Concrètement, ces produits de classe D1, conformes à la norme NF P 84-403 qui classifie les revêtements de façade à base de polymères, forment un léger film imperméable microporeux, tout en imprégnant le support. Elles assurent une barrière étanche et durable contre la pénétration des eaux de ruissellement et offrent une protection contre les salissures. Certaines garantissent également une protection antigraffiti. Cependant, on ne saurait

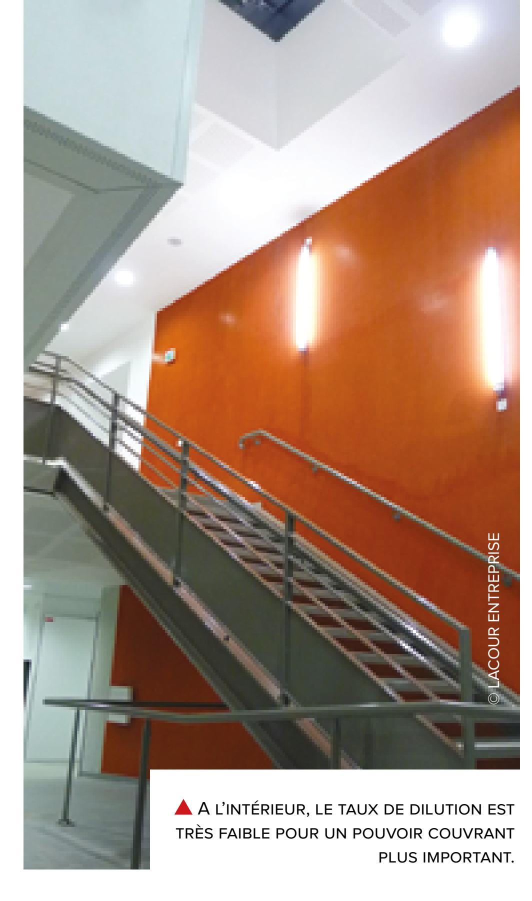
Lasures béton :
décorer et protéger



FABRICE LACOUR
DIRIGEANT LACOUR ENTREPRISE (78)

« La phase de réception du support est importante »

« Je remarque que les lasures pour béton sont de plus en plus souvent prescrites. Je vois trois raisons à cela : leur coût attractif si on doit les comparer aux systèmes enduits plus peinture ; leur aspect décoratif qui permet de mettre en valeur les bétons ; leur facilité d'application qui autorise une application rapide. J'ai pu constater aussi qu'elles sont de meilleure qualité qu'auparavant, notamment du point de vue de la durabilité qui, selon la qualité des produits, est de 10 à 20 ans. Concernant l'application, la phase de réception du support est importante. C'est au maître d'œuvre qu'il revient d'en apprécier la qualité et de s'assurer qu'elle est conforme à sa demande ».


© LACOUR ENTREPRISE

▲ A L'INTÉRIEUR, LE TAUX DE DILUTION EST TRÈS FAIBLE POUR UN POUVOIR COUVRANT PLUS IMPORTANT.

les considérer comme des produits d'imperméabilité. Il peut être nécessaire d'appliquer en amont un traitement de surface hydrofuge invisible, notamment s'il y a risque d'efflorescences. Selon les produits, leur formulation contribue tout de même à l'hydrofugation des surfaces. Elles constituent ainsi, sur le long terme, une barrière étanche aux CO_2 et SO_2 responsables de la carbonatation des bétons, cause première de la détérioration des supports.

Rigueur dans la méthode

Produit décoratif par excellence, la lasure exige une préparation impeccable du support. Une réflexion doit être menée en amont de la construction. En effet, choisir une lasure comme élément de finition décoratif, c'est travailler d'abord sur la qualité du support béton. Ainsi la surface idéale aura une planéité correcte, sera exempte de rayures et de taches; le béton, gris ou blanc, aura, lui, une couleur homogène sans être totalement uniforme. Un soin tout particulier doit donc être apporté à la conception des bétons pour avoir les qualités requises ; des conditions que l'on retrouve le plus souvent avec des bétons préfabriqués, en raison d'une plus grande maîtrise de la fabrication. Mais ce résultat peut être aussi obtenu avec un béton coulé en place... à condition que l'entreprise de gros œuvre soit rigoureuse et utilise, pendant toute la durée du chantier, le même ciment, les mêmes agrégats, le même sable...

Essais de couleur

Pour être parfaitement adhérents et offrir toutes les garanties attendues, les fonds doivent être propres, secs, sains, dégraissés et sans trace d'huile de décoffrage. Pour les bétons anciens, le lavage à haute pression s'impose, suivi éventuellement d'un brossage ou d'un sablage, puis à nouveau de plusieurs rinçages afin de retrouver l'aspect d'origine. Problème : il est difficilement envisageable, en cas de rénovation, de procéder à un ragréage. En effet, l'aspect de surface serait alors différent entre les parties ragréées et les fonds non ragréés. Si toutefois le ragréage ne peut être évité, il doit être réalisé le plus proprement possible en respectant la peau et la couleur du béton. Mais avec le risque d'obtenir, au final, une couleur inesthétique par rapport au support. C'est l'une des raisons qui explique que les lasures sont utilisées le plus souvent dans le neuf (dans 80% des cas).

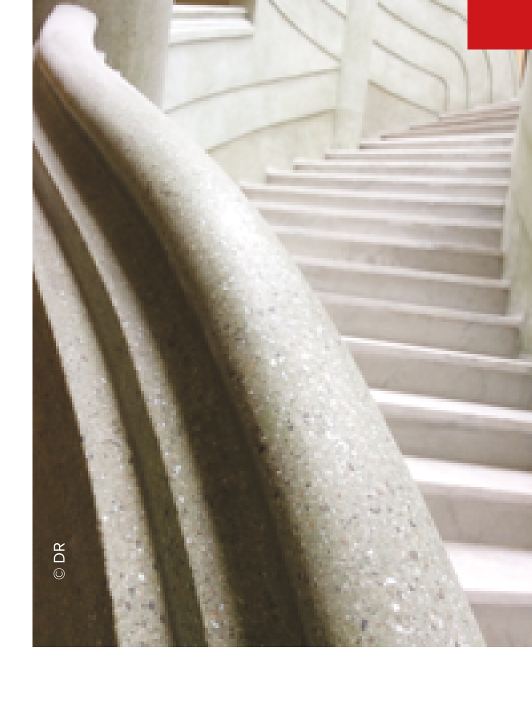
De même, il est recommandé au démarrage des travaux de procéder à l'exécution de surfaces de référence (NF DTU 59.1 « Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » - Paragraphe 7.3.1 - Juin 2013). En effet, la teinte finale dépend en grande partie de la nature du support. ■

La gloire recouvrée du Gloria Mansions


▲ Joyau de l'Art Décoratif, l'immeuble Gloria Mansions à Nice fait l'objet d'une vaste réhabilitation intérieure et extérieure


▲ Reprise des fissures


▲ Atténuation des reprises à l'éponge


L'escalier central à cage elliptique, rénové ▶

© DR

Joyau de l'Art Décoratif, l'immeuble Gloria Mansions à Nice est en pleine renaissance. Cet immeuble en béton armé, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, vient de faire l'objet d'une vaste opération de restauration extérieure et intérieure. Les enduits colorés et nacrés de sa façade ont été nettoyés et réparés afin de rendre au bâtiment son flamboiement originel.

FICHE CHANTIER

MAÎTRE D'OUVRAGE
ASL Gloria Mansions Intégrande

MAÎTRE D'ŒUVRE
Bernard Heams

ENTREPRISE GÉNÉRALE
GCC Sud-Est

BUREAU D'ÉTUDES
Cinfora

FAÇADES ET BÉTONS COLORÉS
AD Affresco

PRODUITS
Licef

Inscrit en totalité (intérieur et extérieur, chose rarissime) à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, l'immeuble Gloria Mansions à Nice, a subi 24 mois d'importants travaux. Il s'agissait à la fois de le mettre aux normes actuelles (électricité, chauffage, incendie…) et de restaurer le bâtiment d'origine construit entre 1932 et 1934 par le duo d'architectes arméniens Garabed Hovnanian et Kevork Arsenian, formés aux États-Unis. Son style Art déco s'inspire d'ailleurs du modèle typiquement américain des « appartements-hôtel » fréquents à New York dans les années 1900 et 1910. Construit en béton armé, c'est un immeuble de rapport résolument moderne dans sa conception (parking en sous-sol, ascenseurs, chauffage et eau chaude centralisés). Il se caractérise également par la diversité de ses matériaux : enduits colorés et nacrés, ferronneries, pates de verre formant des tableaux pointillistes, stucs, luminaires, menuiseries stylisées, cassons formant carrelage chamarré… Gloria Mansions est situé au centre de Nice, entre la rue de France et la promenade des anglais, à proximité du très célèbre Hôtel Negresco. Il s'inscrit dans son environnement méditerranéen avec de nombreuses allégories aux végétaux et à la mer.

C'est l'entreprise générale GCC Sud-Est qui a relevé le défi, en encadrant 21 entreprises et plus de 70 ouvriers en permanence et en présence de quelques locataires. L'entreprise AD Affresco, spécialisée dans la restauration du patrimoine, a été chargée de la restauration des façades et des bétons colorés.

Un protocole pour les bétons colorés

« Nous avons relevé 8 bétons colorés différents sur l'immeuble », explique Pierre Testud, gérant de l'entreprise AD Affresco. Ces mortiers, à base d'un liant type ciment gris ou ciment blanc, étaient localisés sur le soubassement de la cour intérieure, sur l'édifice, en encadrement des stucs, sur les pergolas des terrasses… Ils étaient chargés de pigments naturels (comme le Vert de Vérone) de teintes différentes et des nacres d'Ormeaux avaient été ajoutées pour attirer la lumière, offrant un rare exemple de l'emploi de nacre dans des enduits colorés. « Nous avons réalisé les analyses dans notre laboratoire de chantier, à partir de prélèvements. Après analyse visuelle, les prélèvements ont fait l'objet d'analyses chimiques afin de retrouver les couleurs d'origine et les pigments utilisés. Nous avons également pratiqué des analyses pour déterminer la présence de sels comme les chlorures, nitrates, sulfates et la présence de carbonatation », raconte Pierre Testud. Les études ont montré que la dégradation des enduits était due essentiellement à une porosité structurelle des fissures accrues par l'oxydation des armatures de béton qui augmentaient considérablement leur volume provoquant la rupture du support. Les sels présents sur les fers oxydés ont été lavés à l'eau minéralisée puis les fers passivés et les façades ont été fermées par un mortier de réparation. Les parties altérées ont été reconstituées à l'identique avec les mêmes constituants que d'origine. « Nous avons utilisé le même liant, le même sable, la même granulométrie et les mêmes pigments qu'à l'origine, poursuit Pierre Testud. Le maître d'ouvrage voulait retrouver le scintillant des façades originelles. »

Respect de l'environnement

Au préalable des travaux de restauration, un nettoyage des façades en béton a été réalisé avec, comme maître mot le respect de l'environnement (des hommes et des matériaux). Les techniques abrasives étant proscrites afin de minimiser l'impact sur les supports, ce sont les produits Licef qui ont été retenus. Les bétons extérieurs et l'escalier monumental intérieur en béton coloré ocre ont été traités à l'aide de Soluroc (application, brossage manuel et rinçage) et sur certaines parties teintées, un décapant biodégradable (Feltor) a été utilisé. « Le choix des produits était essentiel, confirme Pierre Testud. Les produits retenus devaient tous être biodégradables et aucunement nocifs pour l'environnement et les professionnels. Licef a une gamme spécifique qui répond à ces critères et un service de suivi de chantier qui nous a accompagnés. »

Cette étape a été suivie d'une phase de raccordement des enduits. Des injections d'un coulis hydraulique, à base de chaux, à été réalisé à l'aide d'une seringue pour combler les fissures et les parties manquantes ont été reconstituées. « Nous avons ensuite procédé à un 'maquillage', poursuit Pierre Testud, c'est-à-dire que nous avons atténué l'aspect neuf de ces reprises à l'aide d'une éponge. »

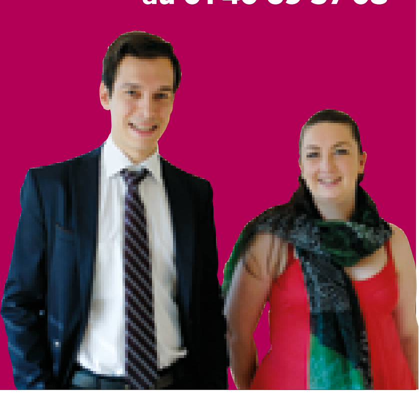
Enfin, un hydrofuge oléofuge a été appliqué sur le bâtiment. « Il évite l'accrochage de l'eau et de la graisse et permet au bâtiment de respirer. Il ne modifie pas la porosité du support », explique Pierre Testud qui a mobilisé une équipe de 12 personnes durant 15 mois pour redonner une seconde vie à ce joyau de l'Art Décoratif. « Le résultat est impressionnant. Aujourd'hui, Gloria Mansions scintille sous le soleil », se félicite l'entrepreneur. ■

L'UPMF-FFB répond à vos questions

DEUX INGÉNIEURS RÉPONDENT AUX QUESTIONS DES ENTREPRISES DE L'UPMF-FFB

Mélinda Routier
au 01 40 69 57 04

Pierre Couque
au 01 40 69 57 08



1 JE DOIS PROCÉDER À L'ACCEPTATION D'UN SUPPORT EXTÉRIEUR EN BÉTON BANCHÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PEINTURE DÉCORATIVE D3. QUELLES SONT LES TOLÉRANCES POUR CE SUBJECTILE ?

→ Le NF DTU 23.1 « Murs en béton banché » renvoie au NF DTU 21 « Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton » dont l'article 7.2.1 présente les tolérances de planéité des parois latérales en fonction des parements. A noter que si l'ouvrage en extérieur est destiné à recevoir une peinture, le parement doit être soigné.

2 J'INTERVIENS SUR UNE OPÉRATION DE DÉPLOMBAGE. QUELLES SONT LES FORMATIONS NÉCESSAIRES POUR MES COMPAGNONS ?

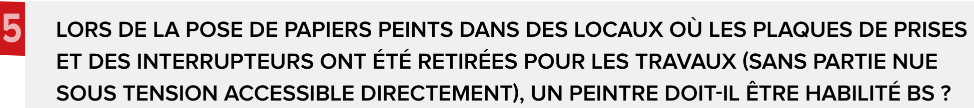
→ La seule formation obligatoire au titre du Code du travail est la formation plomb opérateurs, dont le contenu est défini à l'article R 4412-87 (formation pour toute exposition à un agent CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique) dont le plomb). Elle peut être délivrée par toute personne compétente désignée par l'employeur ou par un organisme de formation qui n'est pas tenu d'être certifié.

3 JE DOIS POSER UN SOL PVC SUR UN DALLAGE SUR TERRE-PLEIN SURFACÉ. QUELLES SONT LES TOLÉRANCES DE PLANÉITÉ DE CE TYPE DE DALLAGE ?

→ On retrouve les tolérances de planéité des dallages dans le NF DTU 13.3 « Dallages - Conception, calcul et exécution ». Les tolérances des dallages surfacés sont de 10 mm à la règle de 2 m et 3 mm à la règle de 20 cm. Cependant, dans le cas d'un revêtement de sol collé ou scellé, désolidarisé ou sur sous-couche isolante, les tolérances de planéité sous règles de 2 m et 0.20 m sont respectivement de 7 mm et 2 mm.

4 JE RÉPONDS À UN APPEL D'OFFRE POUR LE LOT REVÊTEMENTS DE SOL DANS LEQUEL ON ME DEMANDE D'ÊTRE QUALIFIÉ RGE (RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT). QUE DOIS-JE FAIRE ?

→ Il est possible d'obtenir une qualification RGE seulement pour certains types de travaux cités dans le décret du 16 juillet 2014. Les travaux de revêtements de sol ne garantissant pas de performance énergétique, ils ne font pas partie de la liste des travaux. Vous devez contacter le maître de l'ouvrage afin de lui opposer le décret du 16 juillet 2014 et de l'impossibilité de répondre à cette demande dont le fondement est inexistant.



5 LORS DE LA POSE DE PAPIERS PEINTS DANS DES LOCAUX OÙ LES PLAQUES DE PRISES ET DES INTERRUPTEURS ONT ÉTÉ RETIRÉES POUR LES TRAVAUX (SANS PARTIE NUE SOUS TENSION ACCESSIBLE DIRECTEMENT), UN PEINTRE DOIT-IL ÊTRE HABILITÉ BS ?



→ Oui, car la pose de papiers peints se fait avec de la colle qui, à tout moment, pourrait pénétrer dans l'appareillage resté en place. De plus, il est difficile d'imaginer que pour des travaux de peinture ou de pose de revêtements muraux, un peintre ne soit pas dans l'obligation de déposer un équipement électrique tel que : convecteur, prise, interrupteur ou autres, opérations pour lesquelles l'habilitation est obligatoire. Si, au contraire, un peintre n'intervient que dans des locaux ou le matériel est étanche et qu'il « tourne » autour sans y toucher, il n'a pas besoin d'habilitation. L'OPPBTP conseille donc l'habilitation BS pour l'ensemble des peintres d'intérieur.

6 SUITE À L'INTERVENTION D'UNE ENTREPRISE DE DÉSAMIANTAGE AYANT RETIRÉ LES DALLES AMIANTÉES, JE DOIS POSER UN REVÊTEMENT DE SOL PVC. LE SUPPORT M'EST LIVRÉ SANS AMIANTE, MAIS EN MAUVAIS ÉTAT ET ENTRAÎNE UNE SURCONSOMMATION DE RAGRÉAGE. QUE PUIS-JE FAIRE ?

→ Si rien n'est précisé dans les DPM (Documents particuliers du marché) concernant le lot désamiantage, il n'y a pas de tolérance de planéité à suivre, ni de contrainte concernant l'état du support après désamiantage (planéité, trous ...). Pour être sûr de travailler sur un support en état correct ou de pouvoir facturer la surconsommation d'enduit de sol, il faut faire préciser des conditions d'acceptation du support dans les DPM lors de la rédaction du marché.

L'UPMF-FFB répond à vos questions

À VOTRE ÉCOUTE…

Mélinda Routier au 01 40 69 57 04

Pierre Couque au 01 40 69 57 08

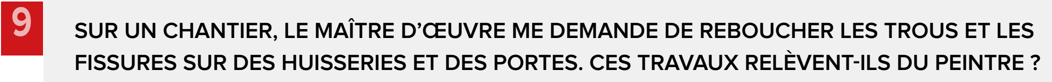


7 **J'AI SOUS-TRAITÉ DES TRAVAUX POUR LESQUELS J'AI DEMANDÉ DES SURFACES PRÊTES À PEINDRE. POUR MOI, CELA INCLUT LA PRÉPARATION DU SUPPORT ET L'IMPRESSION. LE SOUS-TRAITANT REFUSE DE FAIRE L'IMPRESSION. QU'EST-CE QU'UNE SURFACE PRÊTE À PEINDRE SELON LE NF DTU ?**

→ Le NF DTU 59.1 « Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » ne définit pas ce qu'est une surface « prête à peindre ». Il faut anticiper le plus possible avec dans ce cas précis un devis détaillé et une surface de référence.

8 **EN RÉNOVATION, LORS DE LA POSE D'UN REVÊTEMENT PVC DANS L'ESCALIER D'UN BÂTIMENT D'HABITATION COLLECTIF, QUELLE SONT LES DISPOSITIONS À PRENDRE VIS-À-VIS DES NEZ-DE-MARCHE?**

→ Les bâtiments d'habitation collectifs étant soumis aux règlementations d'accessibilité, il est nécessaire de mettre en place un nez-de-marche contrasté visuellement par rapport au reste de l'escalier, non glissant et ne présentant pas de débord excessif par rapport à la contremarche. Les dispositions concernant la règlementation accessibilité sont à retrouver sur le site http://www.accessibilite-batiment.fr/.



9 **SUR UN CHANTIER, LE MAÎTRE D'ŒUVRE ME DEMANDE DE REBOUCHER LES TROUS ET LES FISSURES DES HUISSERIES ET DES PORTES. CES TRAVAUX RELÈVENT-ILS DU PEINTRE ?**



→ Le paragraphe 3.2 « Travaux ne faisant pas partie du marché » du CCS (Cahier des clauses administratives spéciales types) du NF DTU 59.1 stipule (sauf dispositions contraires des Documents particuliers du marché) que les travaux ne comprennent pas « la mise en œuvre de mastics ou d'armatures pour raccords d'étanchéité (traitement des fissures) ou de matériaux (e. g. liaisons huisseries/bâtis - parois/doublages) ».

De plus, le paragraphe 3.3 « Travaux spéciaux » précise que « les travaux rectificatifs ou complémentaires, du gros œuvre ou de tout autre corps d'état, nécessaires pour mettre les subjectiles dans l'état défini à l'article 5 du NF DTU 59.1 P1-1 (CCT) » doivent faire l'objet d'un supplément de marché se référant à des spécifications particulières pour être exécutés par l'entreprise. Tous travaux de ce type doivent faire l'objet d'un devis pour travaux supplémentaires.

10 **POUR UNE POSE DE LINOLÉUM COLLÉ SUR CHAPE DÉSOLIDARISÉE, ON ME DEMANDE DE METTRE EN ŒUVRE UNE BARRIÈRE ANTI-HUMIDITÉ DE TYPE RÉSINE ÉPOXY, EST-CE NÉCESSAIRE ?**



→ Le CPT (Cahier des prescriptions techniques) 3703 « revêtements de sol linoleum collés » dans le paragraphe 5.1.2.2 spécifie qu'une chape désolidarisée fait partie des solutions techniques recommandées et validées comme barrière anti-remontée d'humidité. L'application d'une résine époxy n'est donc pas nécessaire.

11 **SUR UN DEVIS EN INTÉRIEUR, J'AI INDIQUÉ « PEINTURE DES BOISERIES BRUTES ». ON ME DEMANDE UNE MOINS-VALUE POUR NE PAS AVOIR PEINT DES ÉLÉMENTS MÉLAMINÉS. COMMENT PUIS-JE JUSTIFIER QUE CELA NE FAIT PAS PARTIE DES BOISERIES BRUTES ?**

→ L'annexe B « Spécifications types sur les matériaux et produits » du NF DTU 35.1 « Travaux de bâtiment - Cloisons amovibles et démontables » définit les finitions suivantes : « peinture, tissu vinylique, tissu d'ameublement, bois, stratifié, mélaminé, etc. ». Donc, on fait bien la différence entre la finition « peinture » et les finitions « stratifié » ou « mélaminé » car ces deux derniers produits ne doivent pas recevoir de peinture. Par conséquent, le mélaminé est une finition en soi et ne fait pas partie des bois bruts.

12 **LORSQUE LE MENUISIER OU LE CARRELEUR POSE DES PLINTHES, LE JOINT ENTRE LE MUR ET LA PLINTHE EST-IL OBLIGATOIRE EN FONCTION DE LA FINITION A, B OU C ?**

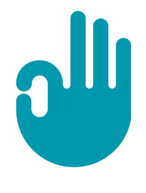
→ Le joint ne fait pas partie des critères d'évaluation de l'état de finition dans le NF DTU 59.1. Le paragraphe 3.2 du CCS stipule que cela n'est pas compris dans les travaux faisant partie du marché du peintre.



FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) remplace le droit individuel à la formation (DIF). Il s'agit d'un compte qui suit chaque individu dès son entrée sur le marché du travail, à partir de 16 ans et ce, jusqu'à la retraite. Présentation du dispositif.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)
Comment l'utiliser ?



LES CONDITIONS D'OUVERTURE DU CPF

LES BÉNÉFICIAIRES	L'ACQUISITION DES HEURES	LES ABONDEMENTS DU CPF	L'INFORMATION SUR LES HEURES
► Un compte personnel de formation est ouvert : • à toute personne âgée d'au moins 16 ans en emploi ou à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelle; • aux jeunes d'au moins 15 ans qui signent un contrat d'apprentissage après leur classe de troisième. *Le DIF n'était ouvert qu'aux salariés ayant un an d'ancienneté et n'était pas ouvert aux salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.*	► Le CPF est comptabilisé en heures et non pas en euros. Chaque salarié acquiert 24 heures de formation par année de travail à temps complet, jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis 12 heures par année de travail à temps complet, dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Les salariés à temps partiel acquièrent des heures au prorata de leur temps de travail. *Le DIF permettait au salarié d'acquérir 20 heures par année d'ancienneté, sans pouvoir dépasser un plafond de 120 heures.* ► La personne garde et alimente son compte personnel de formation tout au long de sa vie professionnelle. Les heures de formation inscrites sur le compte demeurent acquises en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi de son bénéficiaire. Par ailleurs, la période d'absence du salarié pour un congé de maternité, de paternité, d'adoption, de présence parentale, de soutien familial ou un congé parental d'éducation est intégralement prise en compte pour le calcul de ces heures. La loi ne vise pas expressément les cas d'absence pour accident de travail et maladie professionnelle. Nous vous recommandons cependant de les comptabiliser également comme des temps de présence. ► Le CPF n'est fermé qu'au départ à la retraite du salarié. *Depuis le 1er janvier 2015, les heures acquises par les salariés au titre du DIF sont inscrites sur leur CPF et pourront être utilisées pendant six ans dans les conditions du CPF, jusqu'au 31 décembre 2020.*	► Le CPF peut être alimenté au moyen d'abondements complémentaires (par exemple si la durée de la formation envisagée par le titulaire du compte est supérieure au nombre d'heures inscrites sur son CPF). ► Ces heures complémentaires peuvent notamment être financées par le titulaire du CPF, l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé), le Fongecif (fonds de gestion du congé individuel de formation), les régions ou encore par vous-même. ► Dans les entreprises de 50 salariés et plus qui n'auraient pas respecté les nouvelles dispositions prévues pour les entretiens professionnels obligatoires, le CPF est abondé de 100 heures à titre de sanction. ► Le CPF peut encore être abondé par un accord d'entreprise ou de branche.	► Depuis le 5 janvier 2015, il est de la responsabilité de chacun des salariés de reporter eux-mêmes leur solde de DIF sur leur nouveau CPF en accédant à leur espace personnalisé sur le site dédié au compte personnel de formation www.moncompteformation.gouv.fr. *Vous devez informer chaque salarié par écrit, avant le 31 janvier 2015, du nombre total d'heures acquises au titre du DIF au 31 décembre 2014 et non utilisées.* ► Excepté cette communication sur le solde des droits à DIF, l'employeur est dégagé de toute autre information sur la gestion du CPF, désormais prise en charge par la caisse des dépôts et des consignations. *En conséquence, les contrats de travail, lettres de licenciement et certificats de travail n'ont plus à mentionner d'information relative au DIF ni au CPF.*

Source : Bâtiment Actualité n°6 et 22 - Avril et décembre 2014

LES CONDITIONS D'UTILISATION DU CPF

MISE EN ŒUVRE	FORMATIONS ÉLIGIBLES	FINANCEMENT
► Le CPF est mobilisé par la personne, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre, à son initiative, une formation. Lors de l'entretien individuel, vous pouvez discuter avec le salarié de son choix de formation. Le compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord de son titulaire. Dans le cas d'une formation pendant le temps de travail, le salarié doit en principe requérir votre accord. ► Vous avez la possibilité de refuser un CPF pendant le temps de travail. Vous devez le faire par écrit 30 jours calendaires au plus après la demande. ► Il y a quatre exceptions. Le salarié peut imposer une formation pendant le temps de travail en cas : • de formation sur le socle commun de connaissances ou de compétences professionnelles ; • de VAE (validation des acquis de l'expérience) ; • de formation financée par l'abondement-sanction de 100 heures pour non-gestion du parcours ; • d'accord d'entreprise ou de branche. Il aura droit au maintien de sa rémunération. Dans le cas d'une formation hors temps de travail, le salarié n'a pas à demander votre accord, puisque vous n'avez pas à lui verser d'allocation formation. *Les actions de formation dans le cadre du DIF hors temps de travail entraînaient le versement par l'employeur au salarié d'une allocation formation égale à la moitié de son salaire net.*	► Les formations éligibles au CPF sont strictement limitées. Les formations permettant d'acquérir le socle commun de connaissances ou de compétences professionnelles ainsi que la VAE en font partie. ► Les autres formations doivent figurer sur une liste définie par les instances de branche (commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) ou interprofessionnelles, et permettre soit d'acquérir un socle de connaissances ou de compétences, soit être certifiantes, soit viser l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle (CQP).	**Formation pendant le temps de travail** ► Vous maintenez le salaire et les charges du salarié et prenez en charge ses frais de formation, c'est-à-dire le coût de l'inscription au centre de formation plus les frais annexes. ► Vous pouvez demander à l'OPCA de la Construction une prise en charge des frais de formation du salarié, et du salaire et des charges mais qui sera forfaitisée. **Formation hors temps de travail** ► L'OPCA de la Construction prend en charge les frais de formation du salarié. Vous n'avez pas à verser d'allocation formation. ► Vous pouvez décider, par accord d'entreprise, de consacrer au moins 0,2 % du montant des rémunérations versées pendant l'année de référence au financement du CPF de vos salariés et à son abondement. Votre contribution formation continue à l'OPCA de la Construction sera alors réduite d'autant. Dans ce cas, vous n'obtiendrez pas de participation de la part de l'OPCA pour les dépenses relatives au CPF, puisque vous le gérerez en direct.

Source : Bâtiment Actualité n°6 et 22 - Avril et décembre 2014

Un titre pour tous les soliers
Portraits croisés


© E.GUENNEC

Depuis 2011, le titre de solier (niveau IV) est officiellement reconnu et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. Depuis sa création, 500 jeunes ont suivi les 18 mois de formation et reçu leur diplôme. Face à ce succès, ce titre a été renouvelé pour cinq ans en 2014. Contrairement aux apparences, il concerne aussi les soliers expérimentés. Rencontre avec Emeric Guennec, solier depuis plus de dix ans, qui l'a obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Après un apprentissage sur le terrain avec son père, Emeric Guennec reprend l'affaire familiale avec son frère.

Installée à Lamothe Landerron en Gironde, leur entreprise spécialisée dans le revêtement de sol et de murs compte aujourd'hui 23 compagnons. Il y a deux ans Emeric décide de passer le diplôme de solier. « C'était une nécessité pour moi, affirme-t-il, je souhaitais être plus crédible, auprès de mes clients comme de mes collaborateurs. »

Cependant, il n'était pas question pour Emeric de se lancer dans 18 mois de formation pour apprendre un métier qu'il connaissait déjà ! « Grâce à la VAE, j'ai passé un examen pratique qui a duré deux jours, se souvient l'entrepreneur. J'ai dû réaliser le concept douche, la pose de linoleum avec incrustations et la pose de dalle à remontée en plinthe. »

Des thèmes classiques qui n'ont posé aucun problème à ce solier chevronné qui prépare désormais le concours du Meilleur ouvrier de France.

>>>





LE TITRE DE SOLIER
Un tremplin pour l'avenir

A seulement 25 ans Indy Rochel a déjà connu plusieurs vies. Après avoir travaillé tous les étés avec son père, lui-même solier, il s'oriente vers l'électronique avant d'opérer un retour vers l'une de ses passions, l'athlétisme de haut niveau, qu'il pratique depuis sept ans. Suite à une blessure, le jeune sportif se trouve contraint d'envisager un autre métier. Il décide alors de revenir à celui de solier. Quand il a dû construire ce nouveau projet professionnel, Indy n'a pas hésité une seconde: « Il y a tellement de compétences théoriques et pratiques dans ce métier qu'on est obligés de passer par une formation. »

Il a donc étudié au Technocentre Gerflor de Tarare (Rhône Alpes) en contrat de professionnalisation. Grâce à ses formateurs, il trouve un patron chez lequel il passe deux à trois semaines par mois. Le reste du temps, il alterne enseignements pratiques et cours théoriques au Technocentre. « Les cours sont plus que complets et comme nous étions un bon groupe, nous avons pu aborder des points qui n'étaient pas au programme.

Bien sûr il nous reste quelques compétences pratiques spécifiques à acquérir par la suite, par exemple la mise en œuvre de la moquette tendue, mais d'un point de vue théorique nous avons tout le savoir nécessaire. » Selon lui le point fort de la formation reste le contact avec les formateurs. « Ils étaient très compétents, très pédagogues et avec beaucoup d'expérience.
Il y a eu beaucoup d'échanges entre nous et je suis toujours en contact avec certains d'entre eux. »

Preuve de l'efficacité de cette formation : Indy a été embauché par son patron dès sa sortie de l'école. 

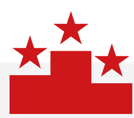
Un titre pour tous les soliers



Une formation efficace

Selon lui, les professionnels qui ont obtenu ce diplôme sont plus pointus sur certaines techniques. « Ils font un travail plus précis et plus propre que s'ils n'avaient pas fait la formation, explique-t-il. Ils ont eu l'occasion de travailler plusieurs sortes de matériaux différents et de prendre du temps pour apprendre les gestes, alors que sur un chantier on travaille souvent très vite. Ils ont également pu échanger des techniques avec les formateurs et les autres élèves qui exercent chacun dans des entreprises différentes et c'est très enrichissant. »

Cette année, Emeric Guennec s'est retrouvé de l'autre côté de la barrière et a présidé le jury de l'examen final de six jeunes compagnons. « Je leur ai expliqué que la formation n'était que le début de leur parcours. Ils seront amenés à voir des choses plus compliquées sur les chantiers. » L'occasion pour Emeric de rappeler que pour devenir un bon solier, il faut en moyenne sept à huit ans de pratique.



SOLIER AU TOP 10 DES AUGMENTATIONS SALARIALES

Selon le baromètre Randstad des salaires non cadres, le métier de solier connaît l'une des plus fortes augmentations salariales dans les métiers du BTP en 2014, avec une augmentation de 3%. Les métiers qui ont des hausses de salaire bien supérieures à la moyenne nationale sont le plus souvent des métiers demandant des qualifications très spécifiques ou très recherchées. **A noter que le BTP** offre aux non-cadres le meilleur salaire moyen tous secteurs confondus (1 617 € bruts).



OUVRAGE COLLECTIF SOUS LA DIRECTION DE DOMINIQUE CHAPELAIN

RÉUSSIR LA TRANSMISSION DE SON ENTREPRISE DE BÂTIMENT !

Destiné aux dirigeants d'entreprise de bâtiment, cet ouvrage traite la question de la transmission d'entreprise sous deux approches :

- une approche méthodologique comprenant notamment des conseils très pratiques en matière de fiscalité, de gestion patrimoniale, de droit des successions, d'évaluation, de négociation… ;
- une approche plus personnelle soulignant principalement les difficultés à en parler à ses proches et à ses salariés, à accompagner le repreneur dans sa prise de fonction comme chef d'entreprise et à quitter sa vie de dirigeant pour se réinvestir autrement.

A commander auprès de la SEBTP
Au format « papier » **[32 €]** : http://librairie.sebtp.com
Au format « E-BOOK » **[22 €]**: http://edibatsebtp.com



BATISSIEL 2015 ACCOMPAGNER L'ENSEIGNEMENT DE LA TECHNOLOGIE

La 11e édition du concours Batissiel est lancée. Ce concours s'adresse aux élèves des classes de 5e, 3e générale, aux élèves de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et de DP 6 (découverte professionnelle) ainsi qu'aux classes de Bac STI DD. Mené par la FFB en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, Batissiel récompense la production collective d'une équipe d'élèves autour d'un sujet qui concerne la construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage de travaux publics. Les élèves sont jugés sur leur démarche, le résultat et la restitution de leurs travaux.
Les établissements informés du concours par leur rectorat peuvent s'inscrire sur **www.batissiel.information-education.org** jusqu'au 18 janvier 2015.



▲ ROGER LEROY ENTOURÉ D'AURORE ET PHILIPPE BERTOLANI

Un demi-siècle dans la même entreprise

C'est l'histoire de Roger Leroy qui a accompli un parcours exceptionnel de cinquante années dans l'entreprise de peinture Bertolani. Durant ce demi-siècle, Roger et l'entreprise Bertolani ont grandi ensemble, se sont qualifiés, se sont adaptés aux techniques et au marché. Cinquante ans de confiance réciproque et d'assistance mutuelle pour franchir des étapes, réussir des chantiers, travailler dans toute l'Europe.

A l'âge de 14 ans, Roger est embauché dans une entreprise de peinture pour effectuer un apprentissage. Il côtoie Ange Bertolani, fondateur de l'entreprise, travaille sous la direction d'Antoine Bertolani, fils d'Ange, puis sous la direction de Philippe Bertolani, petit-fils d'Ange, et depuis 2014 sous la direction d'Aurore Bertolani, arrière-petite-fille d'Ange. Ce long chemin a été célébré par tout le personnel de Bertolani SAS au siège de la société à Heillecourt (54). Un arrêt sur image dans ce monde en perpétuel mouvement, pour saluer la constance et l'engagement dans une voie toute tracée, et rendre hommage à Roger. Il a reçu l'accolade de son tuteur d'apprentissage, Ali Kadem, - 82 ans dont plus de 40 ans au service de l'entreprise -, de ses collègues dont certains formés par lui, et de Philippe et Aurore Bertolani. Tradition et modernité, une alliance bien ancrée dans l'entreprise Bertolani SAS.


© TIENLI CHEN



EUROSKILLS LILLE 2014
MÉDAILLE D'OR POUR LA FRANCE EN PEINTURE DÉCORATION

La 4e édition des Euroskills s'est déroulée à Lille du 2 au 4 octobre 2014. Ce concours européen des métiers a rassemblé 450 jeunes venus de 25 pays différents qui ont confronté leurs compétences dans 41 métiers. Composée de 34 jeunes concourant dans 29 métiers, l'équipe de France s'est classée en 2e place parmi les 25 pays en compétition. Une fois de plus, l'équipe du BTP s'est particulièrement distinguée. En peinture décoration, le candidat français Baptiste Gabiot, originaire de la région Bourgogne, a remporté la médaille d'or. L'édition 2016 du concours se déroulera à Göteborg en Suède.

WORLDSKILLS COMPÉTITION 2015
FINALES NATIONALES À STRASBOURG



Les finales nwationales de la 43e Worldskills competition auront lieu à Strasbourg du 28 au 31 janvier 2015. Trois jours d'épreuves pleins de suspens... Les lauréats de ces finales intégreront l'équipe de France et défendront les couleurs de la France lors de la compétition internationale du 10 au 16 août 2015 à Sao Paulo (Brésil). Les « centres d'excellence Worldskills France » accueilleront les jeunes sélectionnés ainsi que leurs experts afin de les préparer, dans des conditions optimales, aux épreuves internationales. Le candidat peintre suivra la formation technique (trois semaines non consécutives de 35 heures chacune) au lycée Pierre-Joël Bonte à Riom (Puy-de-Dôme). www.worldskills-france.org

WORLDSKILLS COMPÉTITION 2019
LANCEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA FRANCE

La candidature a été officialisée le 18 décembre au ministère du Travail, en présence notamment de François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de Michel Guisembert, président de WorldSkills France et du chef étoilé Alain Ducasse, parrain de la candidature 2019. Michel Guisembert est heureux de constater un réel intérêt au plus haut niveau français et une vraie volonté de porter cette candidature : « dans un contexte économique actuel qui reste difficile, le meilleur atout des jeunes est d'avoir un métier. On peut perdre parfois son emploi, mais jamais son métier.»




© B. CHARPENEL/CCCA/BTP

BP PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS
LA RÉVISION EST LANCÉE

Dans le cadre de la 3e phase du calendrier de rénovation des BP (brevets professionnels) du secteur du BTP prévu par l'Education nationale, les travaux de réécriture du référentiel du BP « peintre applicateur de revêtements » vont démarrer. La première réunion du groupe de travail chargé de cette révision aura lieu le 15 janvier 2015. Les représentants de l'UPMF-FFB seront Rachel Pellé, présidente de la commission formation de l'UPMF et Luc Papavoine, membre de la commission.

DIMA
UN TREMPLIN VERS L'APPRENTISSAGE

Un jeune voulant entrer en apprentissage peut demander à accéder à un « dispositif d'initiation aux métiers en alternance » (DIMA). Cette formation d'un an, gratuite pour le jeune et non rémunérée, lui permet de découvrir une activité professionnelle tout en demeurant sous statut scolaire. L'élève est suivi de façon personnalisée par un tuteur pédagogique (au CFA) et un tuteur professionnel (dans l'entreprise d'accueil). Ce dispositif est ouvert aux jeunes atteignant 15 ans avant la fin de l'année civile et ayant terminé leur classe de troisième.

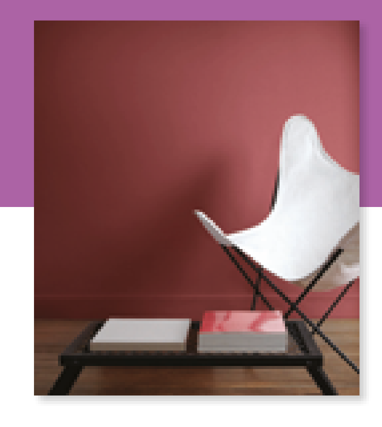
CFA DE SAINT HERBLAIN
UNE NOUVELLE FORMATION

Un BTS « Enveloppe du bâtiment : façades étanchéité » a démarré en septembre 2014 au BTP CFA de Saint Herblain (Loire-Atlantique). Cette formation de deux ans en alternance balaye les domaines techniques de l'acoustique, du thermique et de l'étanchéité. Son ouverture a été soutenue par les organisations professionnelles et les entreprises de la région.

NOUVEAUTÉS

MARSALA : COULEUR DE L'ANNÉE 2015

Une nouvelle entrée dans la Collection inspired by Pantone® de Tollens



A mi-chemin entre un vieux rose et un terracotta, la couleur Marsala tire son nom de la ville sicilienne éponyme, réputée pour sa liqueur. Née d'une alchimie complexe de pigments, elle joue avec les variations de lumières, apparaissant tantôt rose, tantôt brune. A la fois raffinée et corsée, la couleur de l'année 2015 s'harmonise avec tous les intérieurs. La Collection inspired by Pantone® de Tollens est disponible en 42 teintes prêtes à l'emploi, en format d'un litre. Peinture monocouche multisupports satinée, aux résines acryliques en phase aqueuse pour murs et boiseries, elle s'adapte à toutes les pièces de la maison.

Tél. 01 41 27 64 20
www.tollens.com

HUMAN NATURE™ D'INTERFACE : UNE COLLECTION QUI STIMULE TOUS LES SENS

Une gamme de dalles de moquette au format Skinny Plank (25 cm x 100 cm)



Cette nouvelle collection rappelle les matériaux, les textures et les tons que l'on trouve dans le monde naturel : des stries de la pierre ou de l'écorce ou qui imitent les conceptions et le travail de l'Homme comme des pavés de béton.
Tissées et découpées en forme de planche, ces dalles de moquette sont constituées de matériaux à 50% recyclés. Pour une meilleure qualité de l'air, Interface réduit les émissions de COV (composés organiques volatils) de tous ses produits finis en concevant le système d'installation sans colle Tac Tiles.

Tél. 01 58 10 20 20
www.interfaceflor.fr

SIGMA CLEAN MAT DE SIGMA COATINGS

Une solution mate en phase aqueuse pour la décoration des murs intérieurs



Riche de 1 170 teintes, Sigma Clean Mat se destine aux murs intérieurs en neuf ou en entretien. Elle assure les chantiers de qualité, aux finitions soignées (état de finition A). Dotée d'une haute résistance au lustrage en blanc, en tons pastel, vifs ou profonds, cette peinture peut s'appliquer dans les locaux à forte circulation, où existent les risques de frottements.

Tél. 01 57 61 00 00
www.sigmacoatings.fr

E-CLAIR DE SEMIN : ENDUIT TOUT EN UN

Un enduit assurant trois actions : sous-couche - enduisage - finition



E-clair est un enduit de lissage semi-épais 2 en 1. Il bénéficie de deux fonctions : enduit et finition pour travaux en intérieur et évite la mise oeuvre d'une sous-couche au préalable. Très couvrant et de rendu mat profond, il s'utilise en intérieur sur supports plaques de plâtre.

Tél. 03 82 83 53 57
www.semin.com

FESTOOL RÉINVENTE LE PONÇAGE

Une ponceuse excentrique ETS EC 150



Pour poncer en hauteur sans fatigue, au-dessus de la tête, le ponçage précis de chants, de plinthes ou de cadres, la nouvelle ponceuse excentrique ETS CE 150 Festool apporte précision, endurance et confort.
Cette ponceuse à une main est plus petite, plus légère et plus compacte que les ponceuses à charbon. Elle bénéficie d'un fonctionnement silencieux et d'un système de contrôle de vibration et d'aspiration efficace. La nouvelle ETS EC 150 est commercialisée dans le réseau de distributeurs spécialisés Festool.

Tél. 01 60 06 64 30
www.festool.fr

STO LANCE STOSILO MINIBOX O

Un silo à usage unique optimise la mise en œuvre de l'ITE sous enduit



Mettant l'accent sur la mécanisation, le concept permet d'améliorer le rendement des équipes en accélérant l'application des enduits et en simplifiant les opérations annexes. Le silo compact en carton livré prêt à l'emploi sur palette est facile à transporter et rapide à raccorder à la pompe. Pesant à vide 5 kg, le nouveau StoSilo Minibox O simplifie considérablement la gestion des déchets.

Tél. 01 34 34 57 29
www.sto.fr

CAPAROL PROTÈGE LES BÉTONS

Disbocret 535 : une lasure transparente pour béton

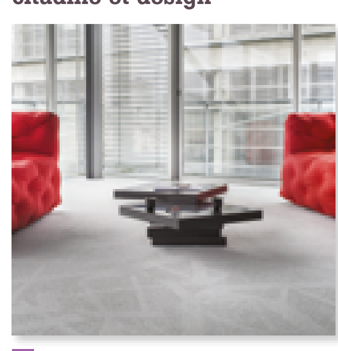


Contenant un traitement contre les algues et mousses, elle apporte une protection renforcée des supports contre les salissures. Dotée d'une bonne perméabilité à la vapeur d'eau et d'une faible perméabilité à l'eau liquide, elle laisse respirer les supports. Disbocret 535 forme également une protection efficace contre le CO_2, à l'origine de la dégradation des bétons. D'aspect mat et facile à mettre en œuvre grâce à son séchage rapide, elle est résistante aux intempéries et aux UV. Teintable avec le système ColorExpress®, la nouvelle lasure de Caparol est disponible en seau de 12,50 L.

Tél. 03 22 38 39 40
www.caparol.fr

MOQUETTE URBAINE DE BALSAN

Une collection de moquettes résolument citadine et design

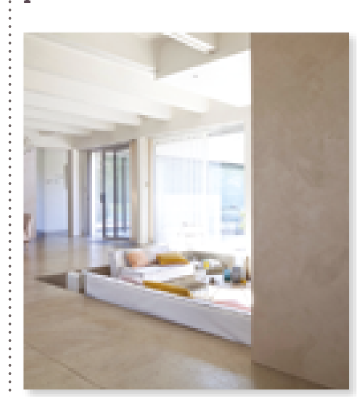


Balsan présente un modèle phare de la Gamme Office, spécialement pensée pour les espaces professionnels. Balsan suit la tendance graphique et propose une palette de tons uniques à twister. Ces dalles carrées 50 x 50 cm en velours bouclé offrent une quantité infinie de combinaisons. 100% polyamide teint dans la masse, envers bitume.

Tél. 02 54 29 16 00
www.balsan.com

GUITTET PRÉSENTE SINTRA

Un revêtement décoratif en phase aqueuse pour murs intérieurs

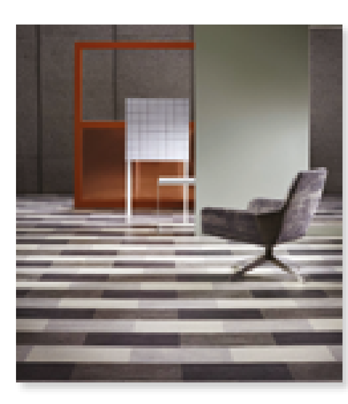


Répondant aux attentes des professionnels en matière de performances techniques, de design et de mise en œuvre, Guittet met en lumière une peinture à effets décoratifs sublimant les intérieurs, en neuf ou en entretien, et adaptée à de nombreux secteurs : habitats privés, commerces, bâtiments d'enseignement, tertiaires, lieux de santé, hôtellerie & loisirs, pièces humides… Résistant, facile d'entretien et tendance, ce revêtement décoratif à l'aspect lisse et soyeux est disponible en conditionnement de 3 litres et prêt à l'emploi.

Tél. 01 57 61 00 00
www.guittet.com

MARMOLEUM MODAL DE FORBO : LA SOLUTION NATURELLE POUR LES SOLS

Le design et la modularité de la LVT* associés au naturel du linoléum



Ce linoléum modulaire présente un large éventail d'avantages : 102 références pour des combinaisons infinies de couleurs et de formats, une robustesse pour les locaux classés U4, la facilité et la rapidité de la pose, sans oublier la dimension écologique d'un produit fabriqué à partir de matériaux naturels et un tarif attractif.
Grâce à ses quatre formats de dalles inédits de 25 x 25 cm, 25 x 50 cm, 50 x 50 cm et 50 x 75 cm, le revêtement linoléum Marmoleum Modal autorise des combinaisons infinies et une signature esthétique personnalisée.

* Luxury Vinyl Tile (tuile en vinyl de luxe)

Tél. 03 26 77 86 35
www.forbo-flooring.fr

SOFRAMAP PRÉSENTE ULTI'SATIN

Une peinture satinée opacifiante et garnissante répondant aux multiples exigences des chantiers



Venant compléter la gamme Ulti' de peintures décoratives en phase aqueuse pour travaux courants, Ulti'Satin, disponible en 4 L et 15 L en blanc et teintes pastel, est destinée aux surfaces intérieures, en travaux neufs, de rénovation ou d'entretien. Facile à travailler, elle présente un temps de séchage réduit qui la rend recouvrable dans la journée. Lessivable, elle permet un entretien aisé. Respectueux de l'environnement, ce produit contient moins de 1 g/L de COV (composés organiques volatils), bénéficie d'un classement A+ en réponse aux préoccupations sur la qualité de l'air intérieur et offre une grande polyvalence de chantiers, notamment HQE®.

Tél. 04 92 02 66 72
www.soframap.com

HUOT PARQUETS LANCE SA PÉPITE

De l'or sous vos pieds

Huot parquets crée la surprise en lançant sur le marché haut de gamme sa Pépite, un nouveau matériau résultant de l'alliance de deux produits purs et naturels : le chêne et l'or. Après avoir soigneusement sélectionné les lames qui constituent ce parquet, l'entreprise y dépose de l'or 24 carats.
En alliant innovation et tradition, le produit permet de jouer sur les contrastes de structure et de luminosité. Egalement exploitable sur les sols chauffants, ce parquet est constitué de lames de 15 mm d'épaisseur et de 160 mm de largeur.

Tél. 03 25 49 69 40
www.huot-parquets.com

PAULINE DE CHATARD : UN NOUVEAU GILET DE SAISON

Une solution fonctionnelle pour chantier et sa logistique



C'est en observant de nombreux personnels de chantier que Chatard a mis au point le nouveau gilet « reporter ». Confortable et garantissant une grande liberté de mouvement, ce gilet souple et chaud n'offre pas moins de 10 poches. Son tissu haute-visibilité en fait un complément indispensable. L'absence de manches et les détails étudiés de la coupe apportent aisance et liberté de mouvements. Son dos long et des serrages élastiques empêchent les entrées d'air froid.

Tél. 04 77 69 02 09
www.roanpanchos.com

GUIDE DES SOLUTIONS MASTICS DE BOSTIK



Bostik présente son dernier Guide des solutions Mastics, une gamme complète pour les professionnels de la construction et de la décoration. Complet et didactique, le guide est divisé en chapitres contenant des mastics de fixation, mastics 2 en 1, mastics d'étanchéité, produits d'isolation et accessoires. Les fiches systèmes précisent un descriptif technique de chaque produit, son appartenance à un système et ses impacts environnementaux et sanitaires.

Tél. 01 64 42 12 29
www.bostik.fr

LA NOUVELLE APPLICATION WÜRTH CLIC & SHOP

Une offre multicanal toujours à portée de main



Würth vient de compléter sa boutique en ligne eshop.wurth.fr en déployant sa première application mobile. Elle permet aux clients de réserver des produits en ligne et de les récupérer dans le magasin Proxi le plus proche.
Dotée d'une fonction de géolocalisation, l'application permet de localiser les différents magasins, consulter leurs stocks disponibles sur les 4 500 références. L'application Würth Clic & Shop est compatible avec smartphones et tablettes et disponible au téléchargement sur les plateformes App Store (iOS) et Google Play (Androïd).

Tél. 03 88 64 72 45
www.wurth.fr

BIBLIOTHÈQUE UPMF-FFB

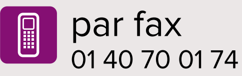
Vous souhaitez accéder aux documents de l'UPMF-FFB ?

Ils sont accessibles en version papier ou en version numérique

Vous les commandez



par e-mail
contact@upmf.ffbatiment.fr



par fax
01 40 70 01 74

Merci de cocher votre sélection

Vous les téléchargez



sur le site
www.upmf.ffbatiment.fr
>espace adhérents>médiathèque
>publications>publications de l'UPMF

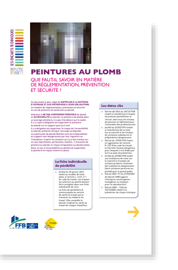
NOUVEAU



Gestion des déchets
GUIDE PRATIQUE DU TRI SÉLECTIF
Format 110x210, 11 pages



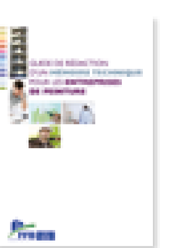
Reconnaissance des fonds neufs en intérieur
CONCERNE LES TRAVAUX DE PEINTURE, LA MISE EN ŒUVRE DES REVÊTEMENTS MURAUX, DE SOL SOUPLES ET TEXTILES.
Format A4, 4 pages



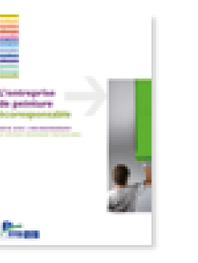
Peintures au plomb
PEINTURES AU PLOMB : QUE FAUT-IL SAVOIR EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ ?
Format A4, 4 pages



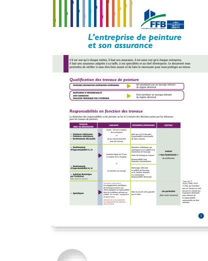
Façades
LE DÉCAPAGE CHIMIQUE DES FAÇADES : QUOI DE NEUF DEPUIS JUIN 2012 ?
Format A4, 4 pages



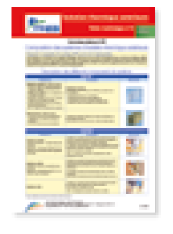
Mémoire technique
GUIDE DE RÉDACTION D'UN MÉMOIRE TECHNIQUE POUR LES ENTREPRISES DE PEINTURE
Format A4, 3 volets



Bâtir avec l'environnement
L'ENTREPRISE DE PEINTURE ÉCORESPONSABLE
Format A4, 4 pages



Assurance
L'ENTREPRISE DE PEINTURE ET SON ASSURANCE
Format A4, 4 pages



Isolation thermique par l'extérieur
5 Fiches techniques
Format A4, recto/verso



Chantier
RÉUSSIR SON CHANTIER : CONDITIONS D'EXÉCUTION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET FINITION
Format A5, 24 pages

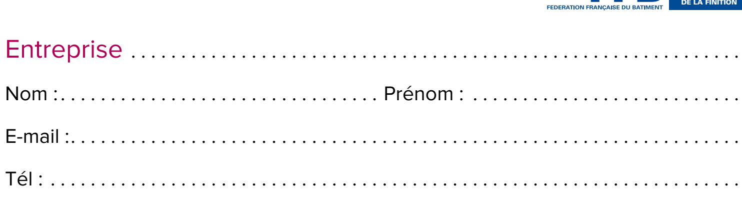


Accessibilité
GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE MISE EN COULEUR
Format A4, 16 pages

Sol
19 FICHES PRATIQUES TECHNIQUES
Format A4

LES 2 DOCUMENTS CI-CONTRE EXISTENT UNIQUEMENT EN VERSION NUMÉRIQUE, TÉLÉCHARGEABLES SUR www.upmf.ffbatiment.fr

Pour recevoir gracieusement les ouvrages de votre choix, merci de compléter ce bulletin



Entreprise ....

Nom : .... Prénom : ....

E-mail : ....

Tél : ....

Adresse : ....

Ville : .... Code postal : ....

Date : ....

MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE
9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 | Tél. 01 40 69 53 73 | Fax 01 40 70 01 74 | E-mail : contact@cluballiance.fr | N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance - Directeur de la publication : Philippe Bertolani | Rédacteur en chef : Yves Labbé | Rédactrice en chef adjointe : Frédérique Foncelle | ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 162 : Luc Bachélerie, Corinne Bailly, Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville, Stéphanie Lacaze, Didier Le Gorrec, Stéphane Miget, Yona Ong, Lucile Torregrossa, Michaela Tumpach | Publicité : Club Alliance | Maquette : Lenox | Impression : Corlet | Photo couverture : Fotolia/Lenox | La revue Reflets & Nuances est distribuée gratuitement.